

S.M.A.I.O

Société Anonyme au capital de 993 443,69 euros
Siège social : 2 place Berthe Morisot, Parc Technologique
69800 Saint-Priest

510 142 771 RCS LYON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 20 JUIN 2022

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021, de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice, arrêtés par le Conseil d'administration en date du 29 avril 2022, ainsi que diverses résolutions de la compétence ordinaire et extraordinaire de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance :

- des rapports de votre commissaire aux comptes,
- du rapport du Conseil d'administration relatif aux propositions de résolutions non liées à l'approbation des comptes de l'exercice écoulé,
- du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 dernier alinéa du Code de commerce, lequel intègre notamment la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société, durant l'exercice écoulé, ainsi le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

En outre, nous vous précisons qu'est annexé au présent rapport, conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices clos.

I. ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

A. Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice

1. Caractéristiques de la société et rappel des opérations juridiques et financières réalisées au cours des exercices précédents

S.M.A.I.O (« Software, Machines and Adaptative Implants in Orthopaedics »), basée à Lyon, est spécialisée dans la fabrication de dispositifs médicaux pour le traitement chirurgical des déformations du rachis.

S.M.A.I.O a été fondée en 2009 par un groupe de chirurgiens possédant une forte expertise dans le traitement des pathologies de la colonne vertébrale avec un intérêt particulier pour la restauration de l'équilibre et de la balance sagittale des patients.

La Société a été acquise en 2016 par le Groupe japonais Otsuka Medical Device et sa filiale KiSCO Co, Ltd qui l'a rapprochée d'une autre société dans le secteur du rachis dont il était propriétaire, en vue de créer un nouvel acteur innovant développant des technologies avant-gardistes pour le traitement des pathologies de la colonne vertébrale.

La Société fournit aux chirurgiens une solution complète - comprenant des programmes de formation, une assistance à la planification chirurgicale s'appuyant sur une base de données appelée « KEOPS » de plus de 100 000 cas, des implants de dernière génération personnalisés avec la mise à disposition de tiges sur mesure et un registre d'analyse de données cliniques - regroupée dans une plateforme dénommée i-kontrol adressant de manière holistique les différentes étapes auxquelles sont confrontés ces professionnels de santé lorsqu'ils opèrent les patients.

Durant l'exercice écoulé, appuyée par son actionnaire majoritaire, la société Sylorus Scientific, la Société a mis en place une nouvelle stratégie qui s'est concrétisée :

- dans une première étape sur le 1^{er} semestre 2021, par l'intégration au sein de S.M.A.I.O de l'activité et des actifs de la société Sylorus Robotics, ayant mis au point un prototype de robot actif de la chirurgie du rachis ; et
- dans une seconde phase sur le 2^{ème} semestre 2021, par la recherche d'un partenaire stratégique industriel américain afin de doter la Société des moyens financiers nécessaires pour lancer son développement commercial aux États-Unis et développer ses solutions logicielles de planification chirurgicale.

Après avoir restructuré ses capitaux propres (le 7 juin 2021) par une opération de réduction de capital suivie d'une augmentation de capital en numéraire de 2,4 millions d'euros entièrement souscrite par la société KiSCO Co Ltd, le 30 juin 2021, les titres de la société Sylorus Robotics ont été apportés à la société S.M.A.I.O, Sylorus Robotics devenant ainsi une filiale de S.M.A.I.O, détenue à 100 %.

Cet apport a été rémunéré par l'émission d'actions nouvelles de la société S.M.A.I.O au profit de la société Sylorus Scientific, actionnaire majoritaire de la société Sylorus Robotics. A l'issue de cette opération, le Groupe Otsuka, actionnaire majoritaire de la société S.M.A.I.O par l'intermédiaire de sa filiale KiSCO Co, Ltd, a vu sa participation dans le capital de la Société diminuer de 100 % à 24,9 %, la société Sylorus Scientific devenant l'actionnaire principal de S.M.A.I.O à hauteur de 75,1 %.

Cette opération d'apport a constitué un préalable au placement global de 9 millions d'euros réalisée dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris réalisée au cours du 1^{er} trimestre 2022, afin de permettre à la société S.M.A.I.O de poursuivre ses développements.

Pour les besoins de cette introduction, S.M.A.I.O a transformé sa forme juridique de société par actions simplifiée en société anonyme à conseil d'administration le 30 juillet 2021 et obtenu de BPI le label « d'entreprise innovante » donnant la possibilité à certains fonds, notamment ceux qualifiés de FCPI, de souscrire aux actions nouvelles émises dans le cadre de l'introduction en bourse.

2. Analyse de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé

Alors que la Société avait récemment démarré le lancement commercial de son système d'arthrodèse postérieure KHEIRON marqué CE et approuvé par les autorités de santé aux Etats-Unis (Food and Drug Administration – FDA), l'épidémie de Covid-19 a défavorablement impacté l'évolution de l'activité en 2020 avec les campagnes de déprogrammation des chirurgies du rachis dans les établissements de santé de nombreux pays, les restrictions de déplacements mondiales et l'annulation de la quasi-totalité des salons et évènements professionnels et évènements.

Les nouvelles vagues successives de l'épidémie durant l'année 2021 qui ont touché les principaux marchés européens où la Société est présente, ont continué de perturber le développement de l'activité notamment lors des second et troisième trimestres. Même si le chiffre d'affaires annuel affiche une progression de plus de 70 % par rapport à l'exercice précédent, la Société n'a pas pu déployer comme elle l'entendait sa stratégie commerciale, principalement aux Etats-Unis, où n'ayant pas de structurelle opérationnelle propre, et pénalisée par l'impossibilité de s'y rendre jusqu'au mois de novembre 2021, elle n'a pas été en mesure d'organiser des rencontres avec les chirurgiens pour leur présenter le système de fixation KHEIRON désormais homologué par la FDA et les former à la manipulation des instruments. Ces restrictions de déplacements ont touché également d'autres marchés, notamment, celui de la Grande Bretagne, sur lequel la Société a préparé son lancement depuis plusieurs mois.

Malgré ce contexte, la Société a maintenu son programme de R&D en préparant la sortie d'extensions de gamme qui lui permettront d'élargir les options thérapeutiques proposées à ses clients, lancé ses tiges sur mesure au cours du 2^{ème} semestre 2021 et démarré le programme de tests en vue de proposer des guides morfo-adaptés imprimés en 3D pour optimiser la précision du positionnement des implants dans la colonne vertébrale. L'activité logiciel (base de données et abonnements à la plateforme KEOPS) est restée stable par rapport à l'exercice précédent.

La crise sanitaire a rendu nécessaire la mise en place de mesures d'adaptation conjoncturelles et techniques, notamment chômage partiel et télétravail en accord avec les préconisations des autorités. En 2021, la Société a fait appel de façon limitée aux dispositifs de soutien et d'aides aux entreprises mis en place par le gouvernement, et n'a pas pu bénéficier de prêts garantis par l'État compte tenu de la structure de son actionariat. Elle a continué à optimiser ses charges opérationnelles en repoussant des déplacements et en limitant sa participation à des évènements promotionnels.

Au niveau commercial, malgré une hausse significative de l'activité en 2021 avec une progression du chiffre d'affaires de plus de 70 % par rapport à l'exercice précédent à 2,1 millions d'euros, les effets de la crise sanitaire ont perduré et freiné le développement commercial de la Société, principalement à l'étranger consécutivement aux restrictions de déplacement imposées dans de nombreux pays et, notamment aux Etats-Unis, marché sur lequel la Société entend croître rapidement. Les ventes à l'exportation ont quasiment doublé par rapport à 2020, grâce à la signature de nouveaux contrats de distribution (Australie, Pays-Baltes), mais le rythme de croissance des ventes à l'international ne reflète pas le potentiel de développement que la Société pourrait afficher dans un contexte sanitaire revenu à la normale.

Concernant son offre, la Société a mis la priorité sur l'accélération du développement de ses produits pour être en mesure d'offrir une gamme complète d'implants à ses clients actuels et d'en conquérir de nouveaux à l'international dès que les restrictions sanitaires auront été durablement levées. Les principaux développements de l'exercice ont porté sur :

- la sortie d'extensions de gamme permettant d'élargir les options thérapeutiques proposées aux clients,
- la fourniture de tiges pré-cintrées sur-mesure en fonction des radios préopératoires des patients,
- la mise au point de guides de contrôle morpho-adaptées permettant un positionnement optimal des implants dans les pédicules vertébraux.

B. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

1. Retrait du Groupe Otsuka

Le 1^{er} février 2022, le Groupe Otsuka a annoncé l'arrêt de ses activités dans la colonne vertébrale et la traumatologie et la vente des actifs de la société KiSCO Co Ltd au groupe japonais Teijin Nakashima Medical Co Ltd, ainsi que :

- le transfert pour l'euro symbolique de sa participation de 24,9 % détenue par KiSCO Co Ltd dans le capital de S.M.A.I.O à Monsieur Jean-Charles Roussouly, Directeur des Opérations de la Société,
- le transfert également pour l'euro symbolique du compte courant de 7,4 millions d'euros détenu par la société KiSCO Co Ltd sur la Société, à la société Sylorus Scientific, société-mère de S.M.A.I.O.

Suite aux annonces du Groupe Otsuka et le transfert du compte courant de KiSCO Co Ltd pour l'euro symbolique, la société Sylorus Scientific a elle-même décidé d'abandonner ce compte courant de 7,4 millions d'euros de valeur nominale au profit de sa filiale, la société S.M.A.I.O, la désendettant ainsi totalement.

2. Introduction en bourse de la Société

Le 23 mars 2022, la Société a annoncé le lancement de de son introduction en bourse en vue de l'admission aux négociations de ses actions sur le système multilatéral de négociations organisé Euronext Growth® d'Euronext Paris dans le cadre d'une offre globale à prix ferme de 5,54 euros par action.

Le 1^{er} avril 2022, la Société a indiqué que 1.614.195 actions ordinaires ont été allouées dans le cadre cette offre, représentant un montant de 8,94 millions d'euros, comme suit :

- 1.377.993 actions ordinaires allouées à des investisseurs institutionnels français et étrangers (représentant environ 7,6 millions d'euros, soit 85,37% du nombre total des actions ordinaires allouées), dans une cadre d'un placement global ;
- 236.202 actions ordinaires nouvelles allouées au public (représentant environ 1,3 million d'euros, soit 14,63% du nombre total des actions ordinaires allouées) dans le cadre d'une offre spécifiquement dédiée au public.

Sur la base d'un prix par action de 5,54 euros, la capitalisation boursière de S.M.A.I.O s'élève à environ 29 millions d'euros à l'issue de l'augmentation de capital.

Le règlement-livraison de l'offre à prix ferme et du placement global est intervenu le 5 avril 2022 et les actions ont été admises à la négociation sur le marché Euronext Growth® d'Euronext Paris, sur une ligne de cotation intitulée « SMAIO » (Code ISIN : FR0014005180 et mnémonique : ALSMA), à compter du 6 avril 2022.

Dans le cadre de cette opération, S.M.A.I.O a reçu des engagements de souscription de la part de nouveaux investisseurs pour un montant total de 6,50 millions d'euros (soit 73% du montant de l'offre), dont environ 4,5 millions d'euros de NuVasive, groupe américain leader mondial dans les innovations technologiques de la colonne vertébrale, 2 millions d'euros de NextStage AM et 0,3 millions d'euros de Sylorus Scientific, portant le total des engagements de souscription reçus par la Société à hauteur de 6,8 millions d'euros, soit 76% du montant de l'offre.

Le montant du produit brut de l'émission des 1.614.195 actions nouvelles est d'environ 9 millions d'euros et le produit net est d'environ 8 millions d'euros.

Au titre de cette opération, un Prospectus unique a été approuvé le 23 mars 2022 par l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« **AMF** ») sous le numéro 22-067.¹

3. Accord de partenariat industriel et capitalistique avec la société NuVasive

Dans le courant du premier trimestre 2022, la Société a signé avec NuVasive, leader mondial dans les innovations technologiques de la colonne vertébrale, un « Contrat de Souscription NuVasive » et un « Contrat de Licence NuVasive ». En vertu des termes du Contrat de Licence NuVasive, les parties co-développeront une version customisée pour NuVasive de la plateforme i-plan de S.M.A.I.O (incluant les

¹ Ces documents sont consultables sur le site internet de la Société (www.smaio.com) et sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

logiciels KEOPS, Balance Analyzer 3D, et SPIDER Plan et les services associés) dénommée « NuVasive Planning Solution » et proposeront en parallèle des services d'analyses d'images associés au sein de la « NuVasive planning solution ».

NuVasive est le 3^{ème} acteur mondial de la colonne vertébrale avec un chiffre d'affaires de 1,139 milliard de dollars en 2021. La société basée à San Diego (Californie) a été créée en 1997, elle emploie plus de 2 700 personnes et est présente dans 40 pays. Cotée sur le Nasdaq (code NUVA), sa capitalisation boursière est d'environ 2,6 milliards de dollars². La société est spécialisée dans les chirurgies de type mini-invasives et ses dispositifs médicaux sont utilisés dans plus de 100 000 chirurgies par an. Elle est connue mondialement pour avoir développé grâce à ses solutions une voie d'abord latérale nouvelle (XLIF – eXtreme Lateral Interbody Fusion) pour traiter par arthrodèse les patients atteints de déformations et de dégénérescence de la colonne vertébrale principalement au niveau des lombaires. Les cages intersomatiques (IBD – Inter Body Devices), implants fabriqués à partir de polymères ou en titane, pouvant être conçus en série ou sur mesure par impression 3D, et qui positionnés entre deux vertèbres permettent de restaurer la hauteur discale, constituent l'essentiel du chiffre d'affaires de la société.

Les termes principaux des contrats conclus avec NuVasive sont résumés ci-dessous :

- une prise de participation de 4,5 millions d'euros dans le capital de la Société réalisée dans le cadre de son introduction en bourse ;
- un 1^{er} paiement d'étape de 3 millions de dollars (environ 2,7 millions d'euros sur la base du taux de change indicatif de 1 euro pour 1,10 dollar) qui sera versé à la Société lors de l'obtention de l'enregistrement 510(k) par la FDA aux États-Unis de la première version du logiciel de planification customisé pour NuVasive, la « NuVasive Planning Solution » version 1 ;
- un 2^{ème} paiement d'étape de 2 millions de dollars (environ 1,8 million d'euros sur la base du taux de change indicatif de 1 euro pour 1,10 dollar) qui sera versé à la Société lors de l'obtention de l'enregistrement 510(k) par la FDA aux États-Unis de la deuxième version du logiciel de planification customisé pour NuVasive, la « NuVasive Planning Solution » version 2 ;
- NuVasive versera à la Société un forfait prédéfini pour chaque demande de planification d'un cas (le « forfait service de planification ») ;
- une période de co-exclusivité s'étendant jusqu'à 3 ans consécutivement à l'enregistrement FDA de la « NuVasive Planning Solution » version 2 et au plus tard le 31 janvier 2028, accordée à NuVasive pour l'utilisation de toutes les technologies i-plan entrant dans le développement de la « NuVasive Planning Solution » en combinaison avec les autres plateformes du groupe américain sur le seul territoire des États-Unis.

Il est précisé que ce partenariat laisse à S.M.A.I.O la liberté de diffuser ses propres solutions de cintrage sur-mesure (ces dernières n'étant pas incluses dans l'accord) via sa propre force de vente, ainsi que l'entièreté du reste de sa gamme d'implants KHEIRON en direct ou via son réseau de distributeurs dans la mesure où la Société ne propose pas ses propres solutions pour traiter des cas de patients dont elle se sera vu confier la planification via sa plateforme de services incluse dans la « NuVasive Planning Solution ».

² Source www.nasdaq.com au 15 mars 2022.

C. Activité en matière de recherche et de développement

L'activité en matière de recherche et développement est structurellement importante et constitue un facteur de différenciation clef pour la Société. Les principaux frais engagés sur l'exercice 2021 portent sur le développement du système KHEIRON et les extensions de gamme. Le montant des frais de développement ainsi capitalisés au titre de l'exercice 2021 s'élève à 735 836 euros contre 823 310 euros en 2020.

D. Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Suite à son introduction en bourse, la Société poursuit trois objectifs :

1. La mise en place et développement d'une collaboration avec la société NuVasive, un leader global dans les technologies de la colonne vertébrale, avec le développement d'une version customisée pour NuVasive de la plateforme i-plan (incluant les logiciels KEOPS, Balance Analyzer 3D, et SPIDER Plan et les services associés) dénommée « NuVasive Planning Solution » et en parallèle une offre de services d'analyses d'images associés au sein de la « NuVasive planning solution ».
2. Le développement de l'activité de commercialisation de la solution i-kontrol en Europe, aux USA et en Australie avec l'objectif de porter le chiffre d'affaires de la société à 12M€ en 2025. Pour ce faire, la Société s'appuiera sur sa propre force commerciale, principalement en France et aux USA, sur son partenaire NuVasive pour la commercialisation de ses services de planification, et sur un réseau de distributeurs et d'agents en Europe, en Australie et aux USA.
3. Le Développement de projet R&D innovants destinés à améliorer la précision, la rapidité et la fiabilité des chirurgies de la colonne vertébrale, avec, par exemple, des guides morphoadaptés fabriqués en impression 3D à partir des scanners des vertèbres à opérer permettant de positionner précisément les implants dans les pédicules, ou des trackers morphoadaptés permettant la détection dans l'espace des vertèbres afin de les naviguer ou de guider un bras robotisé.

E. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce, vous trouverez dans le tableau ci-dessous des informations concernant les délais de paiement concernant les fournisseurs et les clients.

Fournisseurs	Article D. 441 I. – 1° : Factures reçues non réglées au 31 décembre 2021					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 45 jours	46 à 60 jours	61 jours et plus	Total 1 jour et plus
(A) Tranches de retard de paiement						
Montant total des factures concernées h.t.	216 926 €	- €	- €	- €	- €	- €
% du total des achats h.t. de l'exercice	100 %	- %	- %	- %	- %	- %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	0					0
Montant total des factures exclues	0					0
(C) Délais de paiement de référence utilisés						

Délais de paiement utilisés pour les calculs	Délais contractuels					
	Article D. 441 I. – 2° : Factures émises non réglées au 31 décembre 2021					
Clients	0 jour	1 à 30 jours	31 à 45 jours	46 à 60 jours	61 jours et plus	Total 1 jour et plus
(A) Tranches de retard de paiement						
Montant total des factures concernées h.t.	309 071 €	11 671 €	13 310 €	6 997 €	24 028 €	56 006 €
% du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice	85 %	3 %	4 %	2 %	6 %	15 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	0					
Montant total des factures exclues	- €					
(C) Délais de paiement de référence utilisés						
Délais de paiement utilisés pour les calculs	Délais contractuels					

III. FILIALES ET PARTICIPATIONS

En suite de l'opération d'apport en nature exposée ci-dessus (cf. § I., A., 1), la société S.M.A.I.O contrôle désormais à 100% la société Sylorus Robotics.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la société Sylorus Robotics n'a pas eu d'activité commerciale (aucun chiffre d'affaires), et a réalisé un résultat d'exploitation de -101 342 euros et un résultat net comptable de -101 342 euros.

IV. RESULTATS - AFFECTATION

A. Affectation du résultat

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat net comptable de -3 096 767,59 euros, que nous vous proposons d'affecter en totalité au compte « Report à nouveau », dont le montant serait ainsi porté à hauteur de -3 096 767,59 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de -618 892 euros.

Aussi, nous vous demanderons de constater que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de décider s'il y a lieu ou non à dissolution anticipée de la Société. Compte tenu de la réalisation de l'opération d'introduction en bourse et des perspectives de développement de la Société, nous vous demanderons, bien entendu, de décider de la poursuite de l'activité de la Société.

B. Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

C. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous demandons de bien vouloir approuver les dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal, qui se sont élevées à 21 875 euros et qui, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

D. Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière de la société

Le contexte général et l'environnement économique sont exposés au paragraphe I sur l'activité.

Les états financiers de S.M.A.I.O au 31 décembre 2021 sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France.

Les comptes synthétiques se présentent comme suit :

1. Compte de résultat

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Chiffre d'affaires	2 130	1 233
Production immobilisée	871	704
Reprises sur provisions et transfert de charges	76	164
Produits d'exploitation	3 077	2 101
Achats consommés marchandises et autres	(1 181)	(599)
Autres achats et charges externes	(1 224)	(1 050)
Impôts et taxes	(65)	(48)
Salaires et traitements	(1 935)	(1 537)
Charges sociales	(894)	(693)
Dotations aux amortissements et provisions	(1 092)	(628)
Autres charges	(47)	(31)
Charges d'exploitation	(6 438)	(4 587)
Résultat d'exploitation	(3 361)	(2 486)

Résultat financier	(41)	(16)
Résultat courant avant impôts	(3 402)	(2 502)
Résultat exceptionnel	(4)	-
Impôts sur les résultats	309	278
Résultat net	(3 097)	(2 244)

2. Bilan

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Immobilisations incorporelles	2 503	2 518
Immobilisations corporelles	1 165	875
Immobilisations financières	593	68
Actif immobilisé	4 261	3 461
Stocks et en-cours	1 580	1 823
Créances clients	382	223
Autres créances	1 454	708
Disponibilités	574	240
Actif circulant	3 990	2 994
Total actif	8 251	6 455

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Capital social	687	3 000
Réserves	1 791	46
Report à nouveau	-	(1 260)
Résultat de l'exercice	(3 097)	(2 244)
Capitaux propres	(619)	(438)
Emprunts et dettes financières	7 782	6 057
Groupe et associés	2	2
Dettes fournisseurs	559	423
Autres dettes	527	411

Total dettes	8 870	6 893
Total passif	8 251	6 455

3. Commentaires sur le compte de résultat

Les ventes de l'exercice s'élevaient à 2,1 million d'euros, en progression de 73 % par rapport à l'année précédente (1,2 million d'euros) alors affectée par la propagation de la pandémie de Covid-19 et des annulations et reports à plusieurs reprises des chirurgies orthopédiques pour éviter une saturation généralisée des ressources hospitalières. En 2021, même si la situation sanitaire s'est améliorée, la Société a continué de subir les effets et conséquences de la pandémie avec de nouveaux épisodes de confinement et surtout l'impossibilité de voyager pour ouvrir de nouveaux marchés en Europe et particulièrement aux États-Unis où les interdictions des déplacements n'ont été levés que courant novembre.

Les ventes du système KHEIRON restent donc actuellement concentrées sur la France (59 % de l'activité), même si les premiers contrats de distribution à l'export signés en 2020 ont commencé à produire leurs effets, relayés en fin d'année 2021 par la pénétration de l'Australie suite à un partenariat signé avec une société spécialisée dans la vente de dispositifs médicaux pour la colonne vertébrale et établie de longue date sur ce marché. La Société a démarré à compter du 2^{ème} semestre 2021 la commercialisation de ses tiges sur mesure « k-rods » avec la réalisation d'une centaine de chirurgies. Celles-ci, si elles permettent à l'offre de SMAIO de se différencier, ne contribuent que très faiblement au chiffre d'affaires, car elles sont réalisées pour l'instant pour plus de 80 % en France. Les dossiers d'homologation ont été déposés auprès de la FDA pour obtenir l'autorisation de diffuser ces implants sur mesure aux États-Unis, marché qui valorise fortement les innovations technologiques.

La production immobilisée s'établit à 870 417 euros en 2021, contre 704 449 euros lors de l'exercice précédent. Elle correspond à l'activation des frais de R&D et de brevets. Elle est représentative des efforts soutenus de la Société en matière d'innovation, renforcés en 2021 malgré les effets de la crise Covid-19 qui ont perduré sur l'exercice.

Les reprises sur provisions d'exploitation et transferts de charges s'établissent à 75 316 euros, contre 163 718 euros sur la même période en 2020. Ce poste est constitué principalement des transferts de charges dans le cadre de la refacturation de loyers et des mises à disposition de personnel auprès du Groupe Otsuka. Depuis la fin du 1^{er} semestre 2021, la Société supporte désormais l'intégralité du loyer de ses bureaux.

La marge commerciale, différence entre les ventes de marchandises et les achats consommés de marchandises (hors prestations de services donc) s'établit à 42 % du chiffre d'affaires contre 46 % sur 2020. Cette marge qui prend en compte tous les achats d'instruments de l'exercice alors qu'une très large partie d'entre eux sont utilisés pour constituer des kits mis en dépôt auprès des établissements de santé donc non vendus, ne traduit pas les meilleures conditions d'achats des implants négociées en 2021 auprès d'un deuxième sous-traitant qualifié. Spécifiquement, la marge sur les ventes d'implants uniquement s'améliore passant de 53 % en 2020 à 55 % au cours de l'exercice écoulé. Par ailleurs, la répartition du chiffre d'affaires a également évolué avec des ventes réalisées auprès des distributeurs qui représentent désormais près de 40 % des ventes et générant des marges légèrement inférieures à celles réalisées en direct compte tenu notamment d'une opération particulière réalisée sur le 2^{ème} semestre 2021 pour dynamiser les ventes auprès de ce canal.

Les autres charges d'exploitation constituées principalement des achats et charges externes et des salaires et charges, augmentent en relation avec le développement de l'activité commerciale, l'intensification des efforts de R&D, les opérations de restructuration juridique et les embauches réalisées sur le 2^{ème} semestre 2020 et le 1^{er} semestre 2021. La masse salariale progresse d'environ 27 % par rapport à l'exercice précédent, mais sa part décroît dans le total des charges d'exploitation (44 % en 2021 contre 49 % en 2020).

Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent à 1,1 million d'euros contre 0,6 million d'euros au titre de l'exercice précédent. Cette variation s'explique par l'accroissement de la base des frais de recherche et de développement et donc de l'amortissement des frais capitalisés correspondants, de la mise à disposition aux établissements de santé d'un volume croissant de kits d'instruments amortis sur cinq ans et de la prise en compte du risque d'obsolescence sur les implants, notamment les tailles extrêmes, dont la consommation est faible.

Compte tenu des éléments développés ci-dessus, le résultat d'exploitation de l'année s'établit à -3,3 millions d'euros, contre une perte de -2,5 millions d'euros en 2020, la hausse des charges d'exploitation liée principalement à l'accroissement de la masse salariale et les projets de développement, n'étant pas encore suffisamment compensée par la marge sur coûts d'achat générée par l'accroissement du chiffre d'affaires.

Le résultat financier de l'exercice est négatif de -40 714 euros, comparé à -16 099 euros en 2020 en lien avec l'augmentation du compte courant rémunéré à 0,44 % et de KiSCo Co Ltd utilisé pour financer le développement de l'activité de la Société, et les intérêts précomptés sur le financement des créances de crédit impôt recherche 2019 et 2020.

In fine, après prise en compte d'un crédit d'impôt recherche de 297 259 euros, le résultat net comptable de l'exercice est déficitaire de 3,1 millions d'euros contre une perte nette comptable de 2,2 millions d'euros en 2020.

4. Commentaires sur le bilan

Les principales variations des postes d'actifs immobilisés s'analysent comme suit :

- Immobilisations incorporelles :

L'activité en matière de recherche et développement est structurellement importante et constitue un facteur de différenciation clef pour la Société. Les principaux frais engagés sur l'exercice 2021 portent sur le développement du système KHEIRON et les extensions de gamme. Le montant des frais de développement ainsi capitalisés au titre de l'exercice 2021 s'élève à 735 836 euros contre 824 310 euros en 2020.

- Immobilisations corporelles :

Le matériel de démonstration constaté lors de l'exercice précédent en stocks a été reclassé en immobilisations corporelles. Il correspond à des articles spécifiquement marqués et identifiés qui ne peuvent faire l'objet de vente et qui sont utilisés par les services commerciaux et marketing lors de sessions de formation ou de présentation de produits à l'occasion de salons professionnels. Le matériel de démonstration est amorti sur une durée de 3 ans.

Pour la réalisation des chirurgies, la Société met à disposition de ses clients des kits composés d'instruments et d'implants. Ces matériels sont consignés dans les établissements de santé ou disponibles sous forme de prêts. Les instruments sont comptabilisés en immobilisations corporelles et amortis sur une durée de 5 ans. Le développement de l'activité conduit la Société à augmenter le nombre de kits d'instruments en dépôts et utilisés par ses clients, principalement en France et dans les pays où la Société a recours à des agents.

- Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont constituées des titres de participation et des dépôts et cautionnements versés. A la suite de l'opération d'apport d'actifs intervenue le 30 juin 2021, la Société détient désormais 100 % des titres de la société SYLORUS ROBOTICS valorisés pour 519 500 euros.

L'exercice 2020 avait enregistré une forte augmentation des stocks liée au lancement commercial du système d'arthrodèse postérieure KHEIRON et la constitution des kits d'implants mis à disposition des hôpitaux. En 2021 la Société a optimisé la gestion de ses stocks et géré de manière rationnelle la disponibilité des références proposées pour tenir compte de l'évolution de la demande.

Avec un historique de consommations plus détaillées tenant compte d'une année supplémentaire de données commerciales, la Société a pris en compte le risque d'obsolescence des implants, principalement pour les tailles dites extrêmes, dont la consommation dans les kits mis à disposition des établissements de santé est faible, en comptabilisant sur l'exercice une provision pour dépréciation des stocks de 0,1 million d'euros.

L'augmentation des créances s'explique par la hausse du chiffre d'affaires sur le dernier trimestre 2021 comparativement à la même période en 2020.

Les créances fiscales comprennent le crédit d'impôt recherche au titre des exercices 2018 à 2021 (0,8 million d'euros au total), et des crédits de TVA à récupérer. Le crédit d'impôt recherche de l'exercice 2017 a été encaissé au cours du 1er trimestre 2021, celui relatif à l'exercice 2018 devrait être remboursé au cours du 1er semestre 2022.

Les créances de crédit impôt recherche concernant les exercices 2019 et 2020 ont été préfinancées à hauteur de 374 Keuros (encaissement en août 2021) sur un montant total de 452 Keuros – voir 6.1.2 (mobilisation de créances). La différence correspond à la retenue de garantie pratiquée par l'organisme financeur. Elle sera versée à la Société lorsque l'organisme aura lui-même été crédité par l'Administration fiscale de la totalité du montant des créances à l'issue de la période de remboursement, soit en 2023 pour la créance 2019 et en 2024 pour la créance 2020. Le coût de financement s'élève à 1,3 % et les intérêts ont été précomptés lors de la mise en place de la mobilisation. Une commission de service forfaitaire de 0,5 % a également été prélevée sur la totalité des créances préfinancées.

Les charges constatées d'avance augmentent de façon significative par rapport à l'exercice précédent sous l'effet de la comptabilisation des frais engagés dans le cadre du projet d'introduction en bourse et qui à l'issue de celle-ci seront imputés contre la prime d'émission enregistrée dans le cadre de l'augmentation de capital.

Le capital social est composé au 31 décembre 2021 de 3 614 456 actions d'une valeur nominale de 0,19 euros chacune, pour un montant total de 686 747 euros. Deux opérations significatives sont intervenues sur le capital de la Société au cours de l'exercice 2021, résumées ci-dessous :

- le 7 juin 2021

Les capitaux propres ayant été entamés en raison de pertes successives, il s'est avéré nécessaire de les reconstituer pour des raisons légales et économiques, par une opération dite du "coup d'accordéon", qui s'est matérialisée par :

* dans un premier temps, une réduction de la valeur nominale des actions en la portant de 7,39 euros à 1,00 euro ;

* dans un second temps, une augmentation du capital social de 2 400 000 euros, par souscription en numéraire de 2,4 millions par KiSCO Co, Ltd afin de porter le capital social à un niveau suffisant pour apurer les pertes cumulées au 31 décembre 2020 et celles estimées sur le 1^{er} semestre 2021

* enfin, une réduction de capital de 5 175 340 euros imputée à concurrence de 3 484 610 euros sur le compte « Report à nouveau » et, à concurrence de 1 690 730 euros, sur un compte de réserve indisponible intitulé « Réserve spéciale provenant de la réduction du capital social ».

A l'issue de cette première opération, le capital social ressortait ainsi à 225 000 euros.

- le 30 juin 2021

La société Sylorus Scientific, associé unique de la société Sylorus Robotics ayant développé un prototype de robot actif de chirurgie de la colonne vertébrale, a apporté en pleine propriété à la société SMAIO l'intégralité des 1 000 actions qu'elle détenait dans le capital de la société Sylorus Robotics.

L'apport intervenant entre entités sous contrôle distinct, Sylorus Robotics étant détenue par Sylorus Scientific, d'une part, et SMAIO étant détenue par KiSCO Co, Ltd, d'autre part, et étant réalisé à l'envers dès lors qu'il a entraîné une prise de contrôle de la société SMAIO par la société Sylorus Scientific, les titres apportés ont été évalués à leur valeur nette comptable telle qu'elle figurait dans les comptes de Sylorus Scientific au 31 décembre 2020, soit pour 519 500 euros. Cette évaluation a fait l'objet d'un rapport du commissaire aux apports, le cabinet Implid Audit, désigné à cette occasion.

Le rapport d'échange entre les sociétés Sylorus Scientific et SMAIO a été déterminé à partir des valeurs réelles des sociétés Sylorus Robotics et SMAIO et du poids relatif induit entre les deux sociétés, sur la base de travaux de valorisation réalisés par le cabinet Advolis Orfis, expert reconnu en matière d'évaluation d'entreprises et d'actifs et qui ont permis de déterminer un rapport d'échange de 678 614 actions de SMAIO pour 1 000 titres Sylorus Robotics apportés par Sylorus Scientific. En contrepartie de l'apport, Sylorus Scientific a donc reçu 678 614 actions ordinaires nouvelles de SMAIO. Afin d'éviter l'enregistrement d'une prime négative d'apport, la valeur nominale des titres émis en rémunération de l'apport étant supérieure à la valeur de retranscription de l'apport dans les comptes de SMAIO, la Société, préalablement à la réalisation de l'apport, a procédé à une réduction de capital social de 54 000 euros par voie de diminution de la valeur nominale de ses actions de 0,24 euro pour être ainsi ramenée de 1,00 euro par action à 0,76 euro par action. Le capital social a été ainsi réduit de 225 000 à 171 000 euros.

SMAIO a en conséquence par suite procédé à une augmentation de son capital social de 515 746,64 euros en rémunération de l'apport, par la création et l'émission de 678 614 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,76 euro chacune, émises avec une prime d'apport d'un montant global de 3 753,36 euros sur laquelle ont été imputés des frais liés à l'opération.

A l'issue de cette deuxième opération, le capital social ressortait ainsi à 686 747 euros.

Par ailleurs, en octobre 2021, en prévision de la future introduction en bourse de la Société sur le marché Euronext Growth® d'Euronext Paris et afin de favoriser la liquidité future du titre SMAIO, la valeur nominale de l'action a été divisée par 4 passant ainsi de 0,76 euro à 0,19 euro et le nombre d'actions composant le capital de la Société a augmenté de 903 614 actions à 3 614 456 actions.

L'évolution des dettes financières s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2020	Emissions	Remboursements	31.12.2021
Emprunt KiSCO Co Ltd	6 050	3 750	(2 400)	7 400
Mobilisation de créances	-	374	-	374
Intérêts courus sur emprunts	6	7	(6)	7
Intérêts courus à payer	1	1	(1)	1
Total	6 057	4 132	(2 407)	7 782

Les mobilisations de créances sont relatives au préfinancement des créances de Crédit Impôt Recherche des exercices 2020 et 2019 réalisé auprès d'un établissement financier, sous déduction de retenues de garanties. Les intérêts relatif à ce préfinancement ont été directement précomptés lors de la mise en place des contrats.

La variation des dettes fournisseurs est directement rattachée à la progression du chiffre d'affaires sur l'exercice et la hausse des volumes d'achat en sous-traitance.

Les dettes sociales augmentent suite aux embauches réalisées sur l'exercice.

Les produits constatés d'avance sont constitués des abonnements à la base de données KEOPS et qui concernent des périodes postérieures à la clôture de l'exercice.

V. RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE

A l'occasion de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Growth® d'Euronext Paris, S.M.A.I.O a présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Prospectus unique approuvé par l'AMF le 23 mars 2022 sous le numéro 22-067 et, notamment, au chapitre 3 « Facteurs de risques » figurant dans la première partie du Prospectus unique et au chapitre 3 « Facteurs de risques liés à l'offre » figurant dans la deuxième partie du Prospectus unique.

A la date du présent rapport de gestion et à la connaissance de la Société, il n'existe pas de nouveaux risques majeurs par rapport à ceux identifiés dans les documents susvisés et il n'y a pas de modifications dans la consistance et l'appréciation par la Société des risques mentionnés dans lesdits documents.

VI. INSTRUMENTS FINANCIERS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

A l'occasion de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Growth® d'Euronext Paris, S.M.A.I.O a présenté les facteurs de risque financiers pouvant l'affecter dans le Prospectus unique approuvé par l'AMF le 23 mars 2022 sous le numéro 22-067, au chapitre 3 « Facteurs de risques liés à l'offre » figurant dans la deuxième partie du Prospectus unique.

A la date du présent rapport de gestion et à la connaissance de la Société, il n'existe pas de nouveaux risques financiers majeurs par rapport à ceux identifiés dans les documents susvisés et il n'y a pas de modifications dans la consistance et l'appréciation par la Société des risques financiers mentionnés dans lesdits documents.

VII. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices clos par la société (**Annexe 1**).

VIII. ACTIONNARIAT

A. Principaux actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et, compte tenu des informations reçues en application des dispositions des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2021, ainsi qu'à l'issue de l'introduction en bourse et de la réalisation de l'augmentation de capital concomitante :

Actionnaires	Répartition du capital et des droits de vote avant l'introduction en bourse (31/12/2021)		Répartition du capital et des droits de vote après l'introduction en bourse	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Sylorus Scientific SA *	2 714 456	75,10%	2 768 606	52,95%
Jean-Charles Roussouly	900 000	24,90%	900 000	17,21%
NuVasive	-	-	813 015	15,55%
NextStage AM	-	-	361 010	6,90%
Public	-	-	386 020	7,38%
Total	3 614 456	100,00%	5 228 651	100,00%

* La société Sylorus Scientific SA est détenue à hauteur de 80,00% par Monsieur Philippe Roussouly, Président-Directeur-Général de SMAIO

Les actionnaires détenant moins de 5% du capital et des droits de vote de la Société représenteront environ 7,38 % du capital social à la date de première négociation des actions de la Société.

B. Auto détention – Programme de rachat d’actions

Un programme de rachat par la Société de ses propres actions a été autorisé par l’Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 22 octobre 2021, conformément aux dispositions de l’article L. 22-10-62 du Code de commerce et du Règlement général de l’AMF, selon les modalités suivantes :

Titres concernés : actions ordinaires.

Part maximale du capital dont l’achat a été autorisé par l’Assemblée Générale : 10% des actions composant le capital social.

Prix unitaire net d’achat maximum : 300% du prix des actions offertes dans le cadre de l’admission des actions de la Société sur le marché Euronext Growth® d’Euronext Paris.

Objectifs par ordre de priorité :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l’intermédiaire d’un Prestataire de Services d’Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d’un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l’Association Française des Marchés Financiers reconnue par l’Autorité des marchés financiers,
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l’expansion de l’entreprise, de plans d’actionnariat salarié ou de plans d’épargne entreprise, du régime des options d’achat d’actions ou par voie d’attribution gratuite d’actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation,
- attribuer les actions lors de l’exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d’un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société,
- remettre, dans la limite de cinq pour cent (5 %) du capital social, les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d’opérations de croissance externe,
- annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l’adoption par l’Assemblée Générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d’une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital,
- plus généralement, réaliser toutes opérations afférentes aux opérations de couverture et toutes autres opérations admises ou qui viendraient à être autorisées, par la réglementation en vigueur, y compris par toute pratique de marché qui serait admise par l’Autorité des Marchés Financiers.

Modalité de rachat : Les achats, cessions ou transferts peuvent être effectués par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs de titres (la part maximale du programme de rachat pouvant être effectué par voie d’acquisition ou de cession de bloc de titres pouvant atteindre la totalité du programme autorisé), et y compris en période d’offre publique.

Durée du programme : 18 mois à compter de l’Assemblée Générale Mixte du 22 octobre 2021.

Au titre du premier objectif susvisé du programme de rachat d'actions, un contrat de liquidité a été conclu entre la Société et la société TP ICAP Midcap, lequel a pris effet le 6 avril 2022. Pour la mise en œuvre de ce contrat, la somme de 100.000 euros en espèces a été affectée au compte de liquidité.

Le programme de rachat par la Société de ses propres actions n'a pas été mis en œuvre durant l'exercice écoulé et, au 31 décembre 2021, la Société ne détient aucun titre d'autocontrôle.

IX. OPÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que les actionnaires doivent être informés des opérations visées à l'article L. 621-18-2 qui ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les personnes visées audit article.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune opération visée à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier n'a été réalisée.

X. PARTICIPATION DES SALARIÉS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit au 31 décembre 2021.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel au 31 décembre 2021, selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce, est nulle.

XI. ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES ET DE STOCK OPTION

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 22 octobre 2021, a, conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, autorisé le Conseil d'administration de la Société à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, au profit des bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié et des mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens des dispositions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Cette autorisation n'a pas été mise en œuvre au cours de l'exercice écoulé.

De la même façon, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 22 octobre 2021, a, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, autorisé le Conseil d'administration de la Société à consentir, en une ou plusieurs fois, aux salariés ou à certaines catégories d'entre eux, et/ou aux mandataires sociaux de la Société, et/ou aux salariés, ou à certaines catégories d'entre eux, des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options de souscription et/ou des options d'achat d'actions de la Société.

Cette autorisation n'a pas été mise en œuvre au cours de l'exercice écoulé.

XII. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons de prendre acte du fait qu'aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé, et qu'il n'existe pas de conventions conclues et autorisées antérieurement et qui se seraient poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Votre commissaire aux comptes a reçu toutes informations nécessaires pour l'établissement de son rapport spécial.

XIII. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

A. Choix du mode d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, nous vous rappelons que le Conseil d'administration, dans sa séance du 30 juillet 2021, a décidé que la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'Administration.

B. Etat des mandats des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes

1. Renouvellement des mandats des administrateurs

Aucun mandat d'administrateur n'arrive à échéance à la présente Assemblée Générale.

2. Proposition de nomination d'un nouvel administrateur

Nous vous proposons de nommer en qualité de nouvel administrateur, pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, Monsieur Fabrice KILFIGER, né le 10 novembre 1965 à Audincourt (25), de nationalité française, domicilié 570 Montée des Chavannes, 69250 Poleymieux-au-Mont-d'Or.

Diplômé de Grenoble Ecole de Management (GEM), avec une double formation en Management et Finance, Monsieur Fabrice KILFIGER a 30 ans d'expérience dans les métiers de la Finance (Audit, Groupes US, Société cotées internationales et Medtech). Il possède de multiples expertises en finance globale, implantations de filiales à l'étranger, levées de fonds, relations investisseurs et autorités de marché, normes IFRS et internationales, M&A. Il a joué un rôle majeur dans le développement de la société Medicea depuis son introduction en bourse en 2006 à sa cession au groupe Medtronic en 2021.

Il exerce différents mandats sociaux par ailleurs : Président de la société Avalanche SAS et Gérant de la société E-Mergence.

3. Mandats des commissaires aux comptes

Nous vous informons que les mandats des sociétés DELOITTE & Associés et BEAS, respectivement, commissaire aux comptes titulaire et commissaire aux comptes suppléant, arrivent à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à tenir dans l'année 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021.

Aussi, nous vous proposons de :

- renouveler le mandat de la société DELOITTE & ASSOCIES en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une nouvelle durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à tenir dans l'année 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2027 ;
- eu égard aux dispositions de l'article L. 823-1 du Code de commerce, de ne pas renouveler le mandat de la société BEAS en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

4. Rémunération annuelle fixe allouée aux administrateurs

Nous vous informons que l'Assemblée Générale Mixte du 22 octobre 2021 a fixé à vingt et un mille euros (21 000,00 €) le montant de la rémunération annuelle fixe allouée aux administrateurs, au titre de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs, sauf nouvelle décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Votre Conseil vous invite, après la lecture de son rapport sur le gouvernement d'entreprise, de son rapport complémentaire et des rapports présentés par votre commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

A Saint-Priest,
Le 29 avril 2022.

Le Conseil d'Administration,
Philippe ROUSSOULY.

Annexe 1

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

En euros	2021	2020	2019	2018	2017
Capital en fin d'exercice					
Capital social	686 747	3 000 340	3 000 340	60 000	60 000
Nombre d'actions émises	3 614 456	406 000	400 600	6 000	6 000
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxe	2 129 996	1 232 544	390 153	165 958	404 279
Résultat courant avant impôt, amortissements et provisions	(2 313 732)	(1 874 061)	(1 574 794)	(587 367)	(55 387)
Impôt sur les bénéfices	(308 503)	(277 550)	(189 714)	(28 224)	(40 818)
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, amortissements et provisions	(3 096 768)	(2 224 453)	(1 688 705)	(563 314)	(15 378)
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultat par actions					
Résultat après impôt, avant amortissements et provisions	(0,55)	(4,61)	(3,93)	(97,89)	(9,23)
Résultat après impôt, amortissements et provisions	(0,86)	(5,48)	(4,21)	(93,88)	(2,56)
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen de l'exercice	31	27	18	14	4
Masse salariale de l'exercice	1 935 493	1 536 882	1 048 659	461 557	197 980
Charges sociales de l'exercice	893 604	693 271	474 783	164 044	73 906

S.M.A.I.O

Société Anonyme au capital de 993 443,69 euros
Siège social : 2 place Berthe Morisot, Parc Technologique
69800 Saint-Priest

510 142 771 RCS LYON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 20 JUIN 2022

Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37 et L.225-37-4 du Code de commerce, le Conseil d'administration rend compte dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise (i) de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice (ii) de la composition du Conseil d'administration (iii) des conventions conclues par un mandataire social ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale et (iv) du tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, ainsi que leur utilisation.

Le présent rapport a été arrêté par le Conseil d'administration lors de sa séance du 29 avril 2022.

1. Les principes de gouvernance

La société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext publié en décembre 2009 et dernièrement révisé en septembre 2021. Ce code est disponible sur le site de Middlenext (www.middlenext.com).

La Société a décidé d'appliquer les recommandations qu'il contient de la façon suivante :

Recommandation du Code Middlenext	Appliquée	Non appliquée	Sera appliquée
I. Le pouvoir de « surveillance »			
R1 : Déontologie des membres du conseil	X		
R2 : Conflits d'intérêts	X		
R3 : Composition du conseil - Présence de membres indépendants	X		
R4 : Information des membres du conseil	X		
R5 : Formation des membres du conseil	X		

R6 : Organisation des réunions du conseil et des comités	X		
R7 : Mise en place de comités		X ⁽¹⁾	
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé RSE			X
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	X ⁽²⁾		
R10 : Choix de chaque administrateur	X		
R11 : Durée des mandats des membres du conseil		X ⁽³⁾	
R12 : Rémunération de l'administrateur	X		
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	X		
R14 : Relation avec les « actionnaires »	X		
II. Le pouvoir exécutif			
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	X		
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X		
R17 : Préparation de la succession des dirigeants		X ⁽⁶⁾	
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X		
R19 : Indemnités de départ	X ⁽⁴⁾		
R20 : Régimes de retraites supplémentaires	X ⁽⁵⁾		
R21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X ⁽⁷⁾		
R22 : Revue des points de vigilances	X		

⁽¹⁾ Compte tenu de sa taille, la Société n'envisage pas de mettre immédiatement en place un Comité d'Audit. Le développement de l'activité aux États-Unis et dans d'autres pays qui pourra s'accompagner par la mise en place localement de filiales de distribution conduira vraisemblablement à la mise en place de ce comité spécialisé. Dès lors que la Société déploiera une politique de stock-options et/ou d'actions gratuites, un comité spécialisé dédié aux rémunérations sera installé

⁽²⁾ Le règlement intérieur du Conseil d'administration a été adopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 30 juillet 2021. Il est disponible sur le site internet de la Société : www.smaio.com.

⁽³⁾ Compte tenu de la taille de la Société et de sa transformation récente en Société Anonyme, la Société ne souhaite pas appliquer la règle d'échelonnement de la durée des mandats des administrateurs. Elle applique et appliquera néanmoins les autres éléments de la Recommandation R11 : (i) adaptation de la durée des mandats aux spécificités de l'entreprise et (ii) mention de la durée des mandats dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise

⁽⁴⁾ La Société n'a pas mis en place d'indemnités de départ au bénéfice des dirigeants

⁽⁵⁾ La Société n'a pas mis en place de régimes de retraites supplémentaires au bénéfice des dirigeants

⁽⁶⁾ La Société est jeune, la moyenne d'âge des salariés est de 35 ans et le dirigeant a 40 ans. La préparation de la succession n'est pas une priorité dans l'immédiat. Néanmoins, avec la mise en place d'un comité spécial dédié aux rémunérations, le sujet de la succession sera abordé et suivi de manière annuelle

⁽⁷⁾ Il est envisagé de mettre en place une politique de stock-options et/ou d'attributions d'actions gratuites dans les six mois suivants l'introduction en bourse et placée sous la supervision d'un comité spécialisé évoqué en (1). Les modalités d'attribution de ces instruments en capital ainsi que les conditions de performance qui y seront éventuellement attachées ne sont pas définies à ce jour.

2. Composition du Conseil d'administration et de la Direction Générale

Le Conseil d'administration de la société est composé de trois membres au moins et de onze membres au plus, sauf dérogation prévue par la loi. Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration.

La durée des mandats d'Administrateur a été fixée à trois ans, renouvelable. Cette durée est adaptée aux spécificités de l'entreprise, en conformité avec la recommandation R11 du code Middlednext. Nul ne peut être nommé Administrateur s'il est âgé de plus de 70 ans.

A la date du présent rapport, le Conseil d'administration est composé de la manière suivante :

Nom	Sexe	Mandat	Fonction dans la Société	Date de 1ère nomination et de fin de mandat
Philippe Roussouly	H	Administrateur et Président du Conseil d'administration	Directeur Général	Première nomination : AG du 30 juillet 2021 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
Guillaume Delorme	H	Administrateur (indépendant)	Néant	Première nomination : AG du 30 juillet 2021 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
Jean-Philippe Caffiero	H	Administrateur (indépendant)	Néant	Première nomination : AG du 30 juillet 2021 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
Nadia Kamal	F	Administrateur (indépendant)	Néant	Première nomination : AGE du 22 octobre 2021 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
Sandrine Moirez	F	Administrateur (indépendant)	Néant	Première nomination : AGE du 22 octobre 2021 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Indépendance des Administrateurs

La recommandation R3 du Code Middlednext prévoit de tester cinq critères qui permettent de justifier de l'indépendance des membres du Conseil, caractérisée par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale susceptible d'altérer l'indépendance de jugement.

En application de ces critères, le Conseil d'administration de la Société compte au moment de l'établissement du présent rapport, quatre membres indépendants sur les cinq membres composant le Conseil d'administration : Monsieur Guillaume Delorme, Monsieur Jean-Philippe Caffiero, Madame Nadia Kamal et Madame Sandrine Moirez.

Informations et renseignements individuels sur les mandataires sociaux et leur expertise

Conformément à la recommandation R10 du Code Middlednext, une information sur la biographie, la liste des mandats exercés, l'expérience et la compétence de chaque Administrateur est fournie ci-après, ainsi que lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque Administrateur.

Philippe Roussouly, Président du Conseil d'administration et Directeur Général

Philippe Roussouly est diplômé de l'ESSEC (promotion 2006). Ayant identifié la nécessité de mettre en place des outils de gestion de données et de planification pour la chirurgie du rachis, Philippe a créé SMAIO en 2008 avec pour objectif de développer la plateforme KEOPS. Depuis l'acquisition de SMAIO par Otsuka Medical Device en 2016, Philippe développe sur les solutions et services entre logiciels, implants et robots en mettant à disposition de la Société son savoir-faire reconnu et son réseau mondial de chirurgiens utilisateurs.

Guillaume Delorme, Administrateur

Guillaume Delorme est diplômé d'HEC et titulaire du CFA ainsi que d'une licence de droit de l'Université de Versailles. Après un début de carrière en M&A chez Merrill Lynch, il rejoint Oddo BHF AM en tant que gestionnaire de fonds.

Jean Philippe Caffiero, Administrateur

Co-fondateur de la société Medicea, après des études de médecine, il démarre sa carrière chez Howmedica. Doté d'une expérience de près de 30 ans dans l'orthopédie, en particulier sur le continent asiatique, Jean-Philippe Caffiero était Directeur Général Délégué en charge du développement et de la coordination du réseau de distribution de Medicea à l'international jusqu'à la cession de la société en novembre 2020 au groupe Medtronic.

Nadia Kamal, Administrateur

Nadia Kamal a suivi des études universitaires en biochimie, et est titulaire d'un doctorat en immunodiagnostic en collaboration avec Sanofi Diagnostic Pasteur (maintenant Biorad), et d'un DESS de l'IAE de Lyon. Elle a débuté sa carrière professionnelle auprès de Crealys incubateur Rhône Alpes Ouest en exerçant successivement les responsabilités de chargée d'affaires biotech, directrice adjointe puis directrice durant 11 ans en accompagnant dans un environnement complexe plus de 120 entreprises technologiques issues de la recherche publique. Elle a ensuite été Directrice Générale d'Écllosion France (fonds d'investissement biotech suisse) durant 5 ans. Elle est actuellement directrice filières technologie santé et innovation d'Harmonie Mutuelle depuis juillet 2019, après avoir proposé et mis en place la stratégie techno-santé. Nadia a également suivi un parcours HEC Executive, et est Chevalier de l'Ordre national du mérite.

Sandrine Moirez, Administrateur

Sandrine Moirez est diplômée de l'Université de Technologie de Compiègne en ingénierie Biomédicale et a également obtenu un Doctorat en Biomatériaux à l'Université Paris Nord. Après quelques années chez Scient'x et Medtronic, elle a rejoint Irythm, société de santé digitale qui redéfinit la manière dont les arythmies cardiaques sont diagnostiquées cliniquement en combinant des technologies de biodéttection portable, des capacités d'analyse de données et d'apprentissage automatique, et dans laquelle elle occupe le poste de VP International General Manager. Sandrine a mené une carrière internationale, en Europe, Amérique du Nord et Asie et occupé de nombreuses fonctions à des postes de directions technique, commercial et marketing. Elle a développé une expertise dans le domaine des dispositifs

médicaux et spécifiquement en Orthopédie (Implants Rachidiens, Navigation, Imagerie et Robotique) et Neurosciences. Elle est passionnée par le développement des nouveaux marchés, ainsi que par la transformation des systèmes de santé.

Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux de la société

Les mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de la Société, durant l'exercice écoulé, dans toutes sociétés (autres que la Société) sont les suivants :

Administrateur / membre de la direction générale	Société	Nature du mandat
Philippe Roussouly	SYLORUS SCIENTIFIC	Président
Guillaume Delorme	Oddo BHF AM	Gérant de fonds
Jean-Philippe Caffiero	PLG Invest	Gérant
Nadia Kamal	Harmonie Mutuelle	Directrice technologie santé et innovation
Sandrine Moirez	Néant	Néant

3. Organisation et fonctionnement des organes d'administration et de direction

Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration (article 14 et suivants des statuts)

La société est administrée par un Conseil d'administration dont le Président, Monsieur Philippe Roussouly, est également Directeur Général. La réunion des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général a en effet été considérée par le Conseil d'administration du 30 juillet 2021 comme la plus adaptée au mode d'organisation de l'entreprise.

En sa qualité de Président du Conseil d'administration, Monsieur Philippe Roussouly organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure d'exercer leur mandat.

Missions et pouvoirs du Conseil d'administration (article 16 de statuts et articles 1 et 2 du Règlement intérieur)

Conformément à la loi, à ses statuts et à son règlement intérieur adopté le 30 juillet 2021, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Le Conseil d'administration reçoit une information périodique, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comités si de tels comités étaient mis en place, sur tout événement significatif pour la conduite des affaires de la société.

Le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an sur convocation de son Président ou du tiers au moins de ses membres, huit jours ouvrables avant la séance, sauf cas d'urgence, par tous moyens ou verbalement. Tous les documents nécessaires pour informer les administrateurs sur les points à l'ordre du jour sont joints à la convocation ou remis dans un délai raisonnable, préalablement à la réunion.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur a été adopté le 30 juillet 2021, en conformité avec la recommandation R9 du Code Middlenext : il précise le rôle du Conseil, sa composition et les critères permettant d'apprécier l'indépendance de ses membres, les règles de son fonctionnement, ainsi que les conditions de préparation de ses réunions.

Le règlement intérieur rappelle en outre les droits et devoirs des Administrateurs dans l'exercice de leur mandat. En conformité avec la recommandation R1 du Code Middlenext (déontologie des membres du Conseil), le règlement intérieur reprend dans son article 4 les droits et obligations des membres du Conseil d'administration : connaissance et respect des textes règlementaires, respect de l'intérêt social, efficacité du Conseil d'administration, liberté de jugement, obligation de diligence, obligation de confidentialité. Le même article précise également, en conformité avec la recommandation R2 du Code Middlenext que tout Administrateur ou tout candidat à la nomination à un poste de membre du Conseil d'administration doit informer complètement et immédiatement le Conseil d'administration de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel qu'il pourrait avoir dans le cadre de ses fonctions d'Administrateur, afin notamment de déterminer s'il doit s'abstenir des débats et/ou de voter les délibérations concernées.

Comité spécialisé

Comme indiqué ci-dessus et compte tenu de sa taille, la Société n'envisage pas de mettre en place pour l'instant un Comité d'audit. Le développement de l'activité aux États-Unis et dans d'autres pays qui pourra s'accompagner par la mise en place localement de filiales de distribution conduira vraisemblablement à la mise en place de ce comité spécialisé.

En outre, dès lors que la Société déploiera une politique de stock-options et/ou d'actions gratuites, un comité spécialisé dédié aux rémunérations sera installé.

Enfin, conformément à la recommandation R8 du Code Middlenext et dans la continuité de sa politique en matière de RSE, la Société entend mettre en place un comité spécialisé en matière de RSE. A la date du présent rapport, ce comité n'a pas encore été mis en place par le Conseil d'administration.

Limitations apportées aux pouvoirs du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués par le Conseil d'administration.

Dans les limites de l'objet social et des limitations prévues par la loi, le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus, sans limitation.

4. Conventions entre des dirigeants, un actionnaire et une société filiale

Durant l'exercice écoulé, nous n'avons pas eu connaissance de conventions intervenues, directement ou par personnes interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de la société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

5. Délégations de compétence en matière d'augmentation de capital

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des délégations de compétence accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital et leur utilisation :

Date de l'Assemblée Générale	N° de résolution	Contenu de la délégation	Durée autorisation	Montant nominal maximum	Montant nominal maximum commun	Utilisation
22 octobre 2021	8ème	Délégation de compétences donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au public autre que celles visées à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, à réaliser dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth	26 mois	Augmentation de capital : 800.000 €	Néant	Augmentation de capital d'un montant nominal de 306 697 € dans le cadre de l'IPO
22 octobre 2021	9ème	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas de demandes excédentaires, dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth	26 mois	15% de l'émission initiale	Néant	Néant

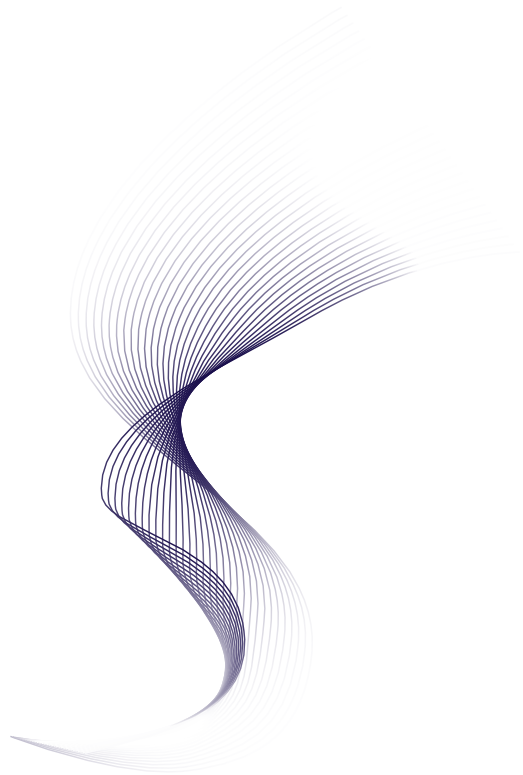
22 octobre 2021	10ème	Délégation de compétences donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au public autre que celles visées à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	26 mois	Augmentation de capital : 500.000 €	Augmentation de capital : 1.000.000 €	Néant
				Titres de créances : 15.000.000€		
22 octobre 2021	11ème	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'une offre visée à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier (« ex placement privé »)	26 mois	Augmentation de capital : 250.000 €	Augmentation de capital : 1.000.000 €	Néant
22 octobre 2021	12ème	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une première catégorie de personnes Catégorie visée : société ou fonds d'investissement investissant à titre habituel dans les <i>small caps</i> .	18 mois	Augmentation de capital : 250.000 €	Augmentation de capital : 1.000.000 €	Néant
				Titres de créances : 10.000.000 €	Titres de créances : 40.000.000€	

22 octobre 2021	13ème	<p>Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une deuxième catégorie de personnes</p> <p>Catégorie visée : salariés, mandataires, fournisseurs et clients stratégiques.</p>	18 mois	<p>Augmentation de capital : 250.000 €</p> <p>Titres de créances : 10.000.000 €</p>	<p>Augmentation de capital : 1.000.000 €</p> <p>Titres de créances : 40.000.000€</p>	Néant
22 octobre 2021	14ème	<p>Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires</p>	26 mois	<p>Augmentation de capital : 1.000.000 €</p> <p>Titres de créances : 10.000.000 €</p>		Néant
22 octobre 2021	15ème	<p>Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas de demandes excédentaires</p>	26 mois	15% de l'émission initiale		Néant
22 octobre 2021	16ème	<p>Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre</p>	38 mois	10% du capital de la Société		Néant
22 octobre 2021	17ème	<p>Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions nouvelles à émettre de la Société</p>	38 mois	5 % du capital social		Néant

22 octobre 2021	18ème	Décision de délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre et d'attribuer des bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprise au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société	26 mois	200.000 BSPCE		Néant
22 octobre 2021	6ème	Autorisation au Conseil d'administration en vue de la mise en place d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions	18 mois	10 % du capital de la Société		Cf. VIII, B du rapport de gestion
22 octobre 2021	7ème	Délégation de compétence donné au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation des actions auto détenues en suite de la mise en œuvre du programme de rachat par la Société de ses propres actions	24 mois			Néant

Fait à Saint-Priest,
Le 29 avril 2022.

Le Conseil d'Administration,
Philippe Roussouly.



SMAiD

Le nouveau paradigme de la chirurgie de la colonne vertébrale

**ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2021**

SOMMAIRE

1. ACTIVITE	3
2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	3
2.1 PRINCIPAUX DEVELOPPEMENTS.....	3
2.2 RECAPITALISATION	3
2.3 RESULTATS ET PERFORMANCE.....	5
2.4 INFORMATIONS A PRENDRE EN COMPTE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19	7
3 ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2021	8
3.1 COMPTE DE RESULTAT.....	8
3.2 BILAN	9
3.3 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	10
3.4 NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2021 ..	11
NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES.....	11
NOTE 2 : DONNEES OPERATIONNELLES.....	12
NOTE 3 : CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL.....	16
NOTE 4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES.....	18
NOTE 5 : PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS	22
NOTE 6 : FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS	22
NOTE 7 : IMPOTS SUR LES RESULTATS	25
NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES.....	25
NOTE 9 : AUTRES INFORMATIONS	27

1. ACTIVITE

SMAIO (Software, Machines and Adaptive Implants in Orthopaedics), basée à Lyon, est spécialisée dans la fabrication de dispositifs médicaux pour le traitement chirurgical des déformations du rachis.

SMAIO a été fondée en 2009 par un groupe de chirurgiens possédant une forte expertise dans le traitement des pathologies de la colonne vertébrale avec un intérêt particulier pour la restauration de l'équilibre et de la balance sagittale des patients.

La Société a été acquise en 2016 par le Groupe japonais Otsuka Medical Device et sa filiale KiSCO Co, Ltd qui l'a rapprochée d'une autre société dans le secteur du rachis dont il était propriétaire, en vue de créer un nouvel acteur innovant développant des technologies avant-gardistes pour le traitement des pathologies de la colonne vertébrale.

La Société fournit aux chirurgiens une solution complète - comprenant des programmes de formation, une assistance à la planification chirurgicale s'appuyant sur une base de données appelée KEOPS de plus de 100 000 cas, des implants de dernière génération personnalisés avec la mise à disposition de tiges sur mesure et un registre d'analyse de données cliniques - regroupée dans une plateforme dénommée i-kontrol adressant de manière holistique les différentes étapes auxquelles sont confrontés ces professionnels de santé lorsqu'ils opèrent les patients.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice 2021 se résument comme suit :

2.1 PRINCIPAUX DEVELOPPEMENTS

A. Commercial

Malgré une hausse significative de l'activité en 2021 avec une progression du chiffre d'affaires de plus de 70 % par rapport à l'exercice précédent à 2,1 millions d'euros, les effets de la crise sanitaire ont perduré et freiné le développement commercial de la Société, principalement à l'étranger consécutivement aux restrictions de déplacement imposées dans de nombreux pays et notamment aux Etats-Unis, marché sur lequel la Société entend croître rapidement. Les ventes à l'exportation ont quasiment doublé par rapport à 2020, grâce à la signature de nouveaux contrats de distribution (Australie, Pays-Baltes) mais le rythme de croissance des ventes à l'international ne reflète pas le potentiel de développement que la Société pourrait afficher dans un contexte sanitaire revenu à la normal.

B. Produit

La Société a mis la priorité sur l'accélération du développement de ses produits pour être en mesure d'offrir une gamme complète d'implants à ses clients actuels et d'en conquérir de nouveaux à l'international dès que les restrictions sanitaires auront été durablement levées. Les principaux développements de l'exercice ont porté sur :

- la sortie d'extensions de gamme permettant d'élargir les options thérapeutiques proposées aux clients
- la fourniture de tiges pré-cintrées sur-mesure en fonction des radios préopératoires des patients
- la mise au point de guides de contrôle morpho-adaptés permettant un positionnement optimal des implants dans les pédicules vertébraux.

C. Stratégie et Organisation

Appuyée par son actionnaire majoritaire, la Société a mis en place une nouvelle stratégie qui s'est concrétisée :

- dans une première étape sur le 1^{er} semestre 2021 par l'intégration au sein de SMAIO de l'activité et des actifs de la société SYLORUS ROBOTICS ayant mis au point un prototype de robot actif de la chirurgie du rachis
- et dans une seconde phase sur le 2^{ème} semestre 2021 par la recherche d'un partenaire stratégique industriel américain afin de doter la Société des moyens financiers nécessaires pour lancer son développement commercial aux États-Unis et développer ses solutions logicielles de planification chirurgicale.

2.2 RECAPITALISATION

Après avoir restructuré ses capitaux propres (le 7 juin 2021) par une opération de réduction de capital suivie d'une augmentation de capital en numéraire de 2,4 millions d'euros entièrement souscrite par la société KiSCO Co Ltd, le 30 juin 2021, les titres de la société SYLORUS ROBOTICS ont été apportés à la société SMAIO, SYLORUS ROBOTICS devenant ainsi une filiale de SMAIO détenue à 100 %.

Cet apport a été rémunéré par l'émission d'actions nouvelles de la société SMAIO au profit de la société SYLORUS SCIENTIFIC, actionnaire majoritaire de la société SYLORUS ROBOTICS. A l'issue de cette opération, le groupe Otsuka actionnaire majoritaire de la société SMAIO par l'intermédiaire de sa filiale KiSCO Co, Ltd a vu sa participation dans le capital de la Société diminuer de 100 % à 24,9 %, la société SYLORUS SCIENTIFIC devenant l'actionnaire principal de SMAIO à hauteur de 75,1 %.

Conformément à l'article L 225-147 alinéa 1^{er} du Code de Commerce, un commissaire aux apports a été désigné et un rapport sur la valeur de l'apport des titres de la société SYLORUS ROBOTICS à la société SMAIO diffusé.

La rémunération de l'apport est fondée sur les valeurs réelles respectives des sociétés SYLORUS ROBOTICS et SMAIO. Ces valeurs ont été déterminées sur la base du rapport d'un expert indépendant, le cabinet Advolis Orfis, chargé par les parties de réaliser ces évaluations dans le cadre de l'opération. Le rapport d'échange a été fixé à 678 614 actions SMAIO pour 1 000 actions SYLORUS ROBOTICS apportées et en conséquence, en contrepartie de l'apport, la société SYLORUS SCIENTIFIC a reçu 678 614 actions ordinaires nouvelles de SMAIO.

Les modalités détaillées de l'opération susmentionnée sont décrites au paragraphe 8.1 des notes explicatives sur les états financiers et l'évolution des capitaux propres de la Société depuis le 31 décembre 2020.

Cette opération d'apport a constitué un préalable au placement global de 9 millions d'euros par voie d'une introduction en bourse de la Société sur le marché Euronext Growth Paris réalisée au cours du 1^{er} trimestre 2022 (voir 9.3 Évènements post-clôture) afin de permettre à la société SMAIO de poursuivre ses développements.

L'ensemble des mandats nécessaires à la réalisation de cette opération (banque d'affaires, société d'ingénierie financière, agence de communication financière, expert juridique, etc...) ont été contractualisés en juin 2021. Pour les besoins de cette introduction, SMAIO a transformé sa forme juridique de société par actions simplifiée en société anonyme à conseil d'administration le 30 juillet 2021 et obtenu de BPI le label d'entreprise innovante donnant la possibilité à certains fonds, notamment ceux qualifiés de FCPI, de souscrire aux actions nouvelles émises dans le cadre de l'introduction en bourse.

2.3 RESULTATS ET PERFORMANCE

Les ventes de l'exercice s'élevaient à 2,1 million d'euros, en progression de 73 % par rapport à l'année précédente (1,2 million d'euros) alors affectée par la propagation de la pandémie de COVID-19 et des annulations et reports à plusieurs reprises des chirurgies orthopédiques pour éviter une saturation généralisée des ressources hospitalières. En 2021, même si la situation sanitaire s'est améliorée, la Société a continué de subir les effets et conséquences de la pandémie avec de nouveaux épisodes de confinement et surtout l'impossibilité de voyager pour ouvrir de nouveaux marchés en Europe et particulièrement aux États-Unis où les interdictions des déplacements n'ont été levés que courant novembre.

Les ventes du système KHEIRON restent donc actuellement concentrées sur la France (59 % de l'activité), même si les premiers contrats de distribution à l'export signés en 2020 ont commencé à produire leurs effets, relayés en fin d'année 2021 par la pénétration de l'Australie suite à un partenariat signé avec une société spécialisée dans la vente de dispositifs médicaux pour la colonne vertébrale et établie de longue date sur ce marché. La Société a démarré à compter du 2^{ème} semestre 2021 la commercialisation de ses tiges sur mesure « k-rods » avec la réalisation d'une centaine de chirurgies. Celles-ci ne contribuent que très faiblement au chiffre d'affaires car réalisées pour l'instant pour plus de 80 % en France. Les dossiers d'homologation ont été déposés auprès de la FDA pour obtenir l'autorisation de diffuser ces implants sur mesure aux États-Unis, marché qui valorise fortement les innovations technologiques.

La production immobilisée s'établit à 870 417 euros en 2021, contre 704 449 euros lors de l'exercice précédent. Elle correspond à l'activation des frais de R&D et de brevets. Elle est représentative des efforts soutenus de la Société en matière d'innovation, renforcés en 2021 malgré les effets de la crise COVID-19 qui ont perduré sur l'exercice.

Les reprises sur provisions d'exploitation et transferts de charges s'établissent à 75 316 euros, contre 163 718 euros sur la même période en 2020. Ce poste est constitué principalement des transferts de charges dans le cadre de la refacturation de loyers et des mises à disposition de personnel auprès du Groupe Otsuka. Depuis la fin du 1^{er} semestre 2021, la Société supporte désormais l'intégralité du loyer de ses bureaux.

La marge commerciale, différence entre les ventes de marchandises et les achats consommés de marchandises (hors prestations de services donc) s'établit à 42 % du chiffre d'affaires contre 46 % sur 2020. Cette marge qui prend en compte tous les achats d'instruments de l'exercice alors qu'une très large partie d'entre eux sont utilisés pour constituer des kits mis en dépôt auprès des établissements de santé donc non vendus, ne traduit pas les meilleures conditions d'achats des implants négociés en 2021 auprès d'un deuxième sous-traitant qualifié. Spécifiquement, la marge sur les ventes d'implants uniquement s'améliore passant de 53 % en 2020 à 55 % au cours de l'exercice écoulé. Par ailleurs, la répartition du chiffre d'affaires a également évolué avec des ventes réalisées auprès des distributeurs qui représentent désormais près de 40 % des ventes et générant des marges légèrement inférieures à celles réalisées en direct compte tenu notamment d'une opération particulière réalisée sur le 2^{ème} semestre 2021 pour dynamiser les ventes auprès de ce canal.

Les autres charges d'exploitation constituées principalement des achats et charges externes et des salaires et charges, augmentent en relation avec le développement de l'activité commerciale, l'intensification des efforts de R&D, les opérations de restructuration juridique et les embauches réalisées sur le 2^{ème} semestre 2020 et le 1^{er} semestre 2021. La masse salariale progresse d'environ 27 % par rapport à l'exercice précédent, mais sa part décroît dans le total des charges d'exploitation (44 % en 2021 contre 49 % en 2020 et % en 2019).

Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent à 1,1 million d'euros contre 0,6 million d'euros au titre de l'exercice précédent. Cette variation s'explique par l'accroissement de la base des frais de recherche et de développement et donc de l'amortissement des frais capitalisés correspondants, de la mise à disposition aux établissements de santé d'un volume croissant de kits d'instruments amortis sur 5 ans et de la prise en compte du risque d'obsolescence sur les implants, notamment les tailles extrêmes, dont la consommation est faible.

Compte tenu des éléments développés ci-dessus, le résultat d'exploitation de l'année s'établit à -3,3 millions d'euros, contre une perte de -2,5 millions d'euros en 2020, la hausse des charges d'exploitation liée principalement à l'accroissement de la masse salariale et les projets de développement, n'étant pas encore suffisamment compensée par la marge sur coûts d'achat générée par l'accroissement du chiffre d'affaires.

Le résultat financier de l'exercice est négatif de - 40 714 euros, comparé à - 16 099 euros en 2020 en lien avec l'augmentation du compte courant rémunéré à 0,44 % et de KiSCo Co Ltd utilisé pour financer le développement de l'activité de la Société, et les intérêts précomptés sur le financement des créances de crédit impôt recherche 2019 et 2020.

In fine, après prise en compte d'un crédit d'impôt recherche de 297 259 euros, le résultat net de l'exercice est déficitaire de 3,1 millions d'euros contre une perte de 2,2 millions d'euros en 2020.

2.4 INFORMATIONS A PRENDRE EN COMPTE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Alors que la Société avait récemment démarré le lancement commercial de son système d'arthrodèse postérieure KHEIRON marqué CE et approuvé par les autorités de santé aux Etats-Unis (Food and Drug Administration – FDA), l'épidémie de COVID-19 a défavorablement impacté l'évolution de l'activité en 2020 avec les campagnes de déprogrammation des chirurgies du rachis dans les établissements de santé de nombreux pays, les restrictions de déplacements mondiales et l'annulation de la quasi-totalité des salons et évènements professionnels et évènements.

Les nouvelles vagues successives de l'épidémie durant l'année 2021 qui ont touché les principaux marchés européens où la Société est présente, ont continué de perturber le développement de l'activité notamment lors des second et troisième trimestres. Même si le chiffre d'affaires annuel affiche une progression de plus de 70 % par rapport à l'exercice précédent, la Société n'a pas pu déployer comme elle l'entendait sa stratégie commerciale, principalement aux Etats-Unis, où n'ayant pas de structure opérationnelle propre, et pénalisée par l'impossibilité de s'y rendre jusqu'au mois de novembre 2021, elle n'a pas été en mesure d'organiser des rencontres avec les chirurgiens pour leur présenter le système de fixation KHEIRON désormais homologué par la FDA et les former à la manipulation des instruments. Ces restrictions de déplacements ont touché également d'autres marchés, notamment celui de la Grande Bretagne, sur lequel la Société a préparé son lancement depuis plusieurs mois.

Malgré ce contexte, la Société a maintenu son programme de R&D (voir paragraphe 4.5 des notes annexes) en préparant la sortie d'extensions de gamme qui lui permettront d'élargir les options thérapeutiques proposées à ses clients, lancé ses tiges sur mesure au cours du 2^{ème} semestre 2021 et démarré le programme de tests en vue de proposer des guides morpho-adaptés imprimés en 3D pour optimiser la précision du positionnement des implants dans la colonne vertébrale. L'activité logiciel (base de données et abonnements à la plateforme KEOPS) est restée stable par rapport à l'exercice précédent.

La crise sanitaire a rendu nécessaire la mise en place de mesures d'adaptation conjoncturelles et techniques, notamment chômage partiel et télétravail en accord avec les préconisations des autorités. En 2021, la Société a fait appel de façon limitée aux dispositifs de soutien et d'aides aux entreprises mis en place par le gouvernement, et n'a pas pu bénéficier de prêts garantis par l'Etat compte tenu de la structure de son actionnariat. Elle a continué à optimiser ses charges opérationnelles en repoussant des déplacements et en limitant sa participation à des évènements promotionnels.

3 ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2021

3.1 COMPTE DE RESULTAT

En euros	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Chiffre d'affaires	2.4	2 129 996	1 232 544
Production immobilisée	2.5	870 417	704 449
Production stockée		345	-
Reprises sur provisions et transfert de charges	2.6	75 916	163 718
Autres produits		152	240
Produits d'exploitation		3 076 826	2 100 951
Achats consommés marchandises et autres		(1 180 602)	(599 395)
Autres achats et charges externes		(1 224 394)	(1 050 400)
Impôts et taxes		(64 874)	(48 323)
Salaires et traitements		(1 935 493)	(1 536 882)
Charges sociales		(893 604)	(693 271)
Dotations aux amortissements et provisions		(1 091 539)	(627 942)
Autres charges		(47 267)	(30 604)
Charges d'exploitation		(6 437 773)	(4 586 817)
Résultat d'exploitation		(3 360 946)	(2 485 866)
Produits financiers		-	-
Charges financières		(40 714)	(16 099)
Résultat financier	6.2	(40 714)	(16 099)
Résultat courant avant impôts		(3 401 660)	(2 501 965)
Produits exceptionnels		2 658	-
Charges exceptionnelles		(6 269)	(39)
Résultat exceptionnel	2.7	(3 611)	(39)
(Charges) / Produits d'impôts sur les résultats	7	308 503	277 551
Résultat net		(3 096 768)	(2 224 453)

3.2 BILAN

En euros	Notes	31.12.2021			31.12.2020
		Brut	Amort. Dépré.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	4.5	4 121 915	1 618 652	2 503 263	2 517 486
Immobilisations corporelles	4.5	1 469 057	303 674	1 165 383	875 199
Immobilisations financières	4.5	593 013	-	593 013	68 241
Actif immobilisé		6 183 985	1 922 326	4 261 659	3 460 926
Stocks et en-cours	2.1	1 684 653	105 062	1 579 591	1 823 428
Créances clients	2.2	382 495	-	382 495	222 688
Autres créances	2.2	1 454 002	-	1 454 002	707 829
Disponibilités	6.1.3	573 804	-	573 804	240 092
Actif courant		4 094 954	105 062	3 989 892	2 994 037
Total actif		10 278 939	2 027 388	8 251 551	6 454 963

En euros	Notes	31.12.2021	31.12.2020
		Net	Net
Capital social		686 747	3 000 340
Réserves		1 791 129	46 399
Report à nouveau		-	(1 260 157)
Résultat de l'exercice		(3 096 768)	(2 224 453)
Capitaux propres	8.2	(618 892)	(437 871)
Emprunts et dettes financières	6.1	7 781 939	6 056 800
Groupe et associés	-	2 031	2 180
Dettes fournisseurs	2.3	559 469	423 416
Autres dettes	2.3	527 004	410 438
Total dettes		8 870 443	6 892 834
Total passif		8 251 551	6 454 963

3.3 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En euros	31.12.2021	31.12.2020
Résultat net	(3 096 768)	(2 224 453)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	986 477	627 942
Provisions	105 062	-
Résultat des cessions d'actifs immobilisés	3 675	39
Capacité d'autofinancement	(2 001 554)	(1 596 472)
Variation des stocks et en cours	138 775	(1 549 281)
Variation des créances clients	(159 807)	(80 670)
Variation des dettes fournisseurs	136 053	98 964
Variation des autres créances et autres dettes	(629 607)	(226 686)
Trésorerie provenant du BFR	(514 586)	(1 757 673)
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(2 516 140)	(3 354 145)
Acquisitions d'immobilisations	(1 273 980)	(1 650 349)
Cessions d'immobilisations	2 574	-
Autres variations	(2 591)	(61 301)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(1 273 997)	(1 711 650)
Augmentation de capital	2 400 000	-
Emission d'emprunts	4 123 849	4 650 000
Remboursement d'emprunts	(2 400 000)	-
Autres variations	-	5 784
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	4 123 849	4 655 784
Variation de trésorerie	333 712	(410 011)
Trésorerie à l'ouverture	240 092	650 103
Trésorerie à la clôture	573 804	240 092
Trésorerie active à l'ouverture	240 092	650 103
Trésorerie active à la clôture	199 955	240 092
Variation de trésorerie active	(40 137)	(410 011)
Trésorerie passive à l'ouverture	-	-
Trésorerie passive à la clôture	373 849	-
Variation de trésorerie passive	373 849	-
Variation de trésorerie	333 712	(410 011)

3.4 NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2021

Les notes sur les états financiers font partie intégrante des comptes établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES

1.1 Bases de préparation

Les états financiers annuels de SMAIO sont établis en euros, conformément au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 et selon le respect du principe de continuité d'exploitation dont la direction a apprécié le bien fondé en fonction de la capacité de la Société au cours des 12 mois postérieurs à la date d'arrêté des comptes à faire face aux besoins de trésorerie liés à son exploitation, à ses investissements et aux remboursements de ses dettes financières à court terme grâce à une capacité d'autofinancement positive et/ou en générant des ressources financières suffisantes. Le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'établissement des présents comptes sociaux annuels sur la base des éléments suivants :

(i) l'abandon en février 2022 de la créance en compte courant de 7,4 millions d'euros détenue sur la Société par SYLORUS SCIENTIFIC, créance que lui avait initialement transférée KISCO Co Ltd suite à la décision du groupe Otsuka de mettre fin à toutes ses activités dans la colonne vertébrale et la traumatologie

(ii) l'introduction en bourse de la Société début avril 2022 sur le marché Euronext Growth Paris d'Euronext et la réalisation avec succès d'une augmentation de capital en numéraire de 9 millions d'euros avant déduction des frais des intermédiaires et conseils liés à l'opération.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits au bilan est selon les cas, le coût historique ou la valeur d'apport. Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2021 sont identiques à ceux de l'exercice précédent.

La préparation des états financiers nécessite l'élaboration d'estimations et d'hypothèses réexaminées de façon continue. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est possible que les montants qui figureront dans les futurs états financiers soient différents des valeurs actuellement estimées.

Au 31 décembre 2021, la Société n'a pas connaissance de changements d'estimation ayant un effet significatif sur la période. Les conséquences estimées les plus probables à la date d'arrêté des comptes sur l'activité de la Société de la crise sanitaire mondiale liée à la pandémie de COVID-19 sont détaillées au paragraphe 2.3 des faits caractéristiques de l'exercice.

1.2 Conversion des éléments en devises

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au cours de la couverture de change mise en place, le cas échéant.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises au cours de clôture est portée au bilan. En cas de perte de change latente à la clôture, une provision est enregistrée à hauteur du risque non couvert.

NOTE 2 : DONNEES OPERATIONNELLES

2.1 Stocks et en-cours

Les stocks sont constitués d'implants et d'instruments (ancillaires) fabriqués en sous-traitance. Les produits finis entrés en stocks sont valorisés sur la base du prix réel d'achat, incluant les frais d'approche et hors frais de commercialisation. Les sorties de stocks sont valorisées sur la base du premier article entré, premier article sorti, ou méthode dite FIFO.

Une dépréciation est constatée dès lors que la valeur probable de réalisation du stock est inférieure à sa valeur comptable.

Les stocks en valeurs brutes et nettes se répartissent comme suit :

En euros	31.12.2021			31.12.2020		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Implants	1 139 769	(105 062)	1 034 707	1 260 172	-	1 260 172
Instruments	541 329	-	541 329	517 304	-	517 304
Autres	3 555	-	3 555	45 952	-	45 952
Total	1 684 653	(105 062)	1 579 591	1 823 428	-	1 823 428

L'exercice 2020 avait enregistré une forte augmentation des stocks liée au lancement commercial du système d'arthrodèse postérieure KHEIRON et la constitution des kits d'implants mis à disposition des hôpitaux. En 2021 la Société a optimisé la gestion de ses stocks et géré de manière rationnelle la disponibilité des références proposées pour tenir compte de l'évolution de la demande.

Avec un historique de consommations plus détaillées tenant compte d'une année supplémentaire de données commerciales, la Société a pris en compte le risque d'obsolescence des implants, principalement pour les tailles dites extrêmes, dont la consommation dans les kits mis à disposition des établissements de santé est faible, en comptabilisant sur l'exercice une provision pour dépréciation des stocks de 0,1 million d'euros.

2.2 Créances clients, autres créances et charges constatées d'avance

Les créances clients et autres créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée. La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction de ce risque.

La Société n'a pas recours au factoring permettant de mobiliser plus rapidement l'encaissement des créances clients.

Les créances clients, autres créances et charges constatées d'avance s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2021			31.12.2020		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Créances clients	382 495	-	382 495	222 688	-	222 688
Créances fiscales	896 125	-	896 125	616 750	-	616 750
Autres créances	749	-	749	149	-	149
Avances et acomptes fournisseurs	25 838	-	25 838	16 806	-	16 806
Autres créances	922 712	-	922 712	633 705	-	633 705
Charges constatées d'avance	531 290	-	531 290	74 124	-	74 124
Total actifs	1 836 497	-	1 836 497	930 517	-	930 517

L'augmentation des créances s'explique par la hausse du chiffre d'affaires sur le dernier trimestre 2021 comparativement à la même période en 2020.

Les créances clients dont l'espérance de recouvrement serait fortement improbable feraient l'objet d'une provision pour dépréciation pour leur montant total hors TVA. Cette situation est sans objet au 31 décembre 2021.

Les créances fiscales comprennent le crédit d'impôt recherche au titre des exercices 2018 à 2021 (0,8 million d'euros au total), et des crédits de TVA à récupérer. Le crédit d'impôt recherche de l'exercice 2017 a été encaissé au cours du 1^{er} trimestre 2021, celui relatif à l'exercice 2018 devrait être remboursé au cours du 1^{er} semestre 2022.

Les créances de crédit impôt recherche concernant les exercices 2019 et 2020 ont été préfinancées à hauteur de 374 Keuros (encaissement en août 2021) sur un montant total de 452 Keuros – voir 6.1.2 (mobilisation de créances). La différence correspond à la retenue de garantie pratiquée par l'organisme financeur. Elle sera versée à la Société lorsque l'organisme aura lui-même été crédité par l'Administration fiscale de la totalité du montant des créances à l'issue de la période de remboursement, soit en 2023 pour la créance 2019 et en 2024 pour la créance 2020. Le coût de financement s'élève à 1,3 % et les intérêts ont été précomptés lors de la mise en place de la mobilisation. Une commission de service forfaitaire de 0,5 % a également été prélevée sur la totalité des créances préfinancées.

Les charges constatées d'avance augmentent de façon significative par rapport à l'exercice précédent sous l'effet de la comptabilisation des frais engagés dans le cadre du projet d'introduction en bourse et qui à l'issue de celle-ci seront imputés contre la prime d'émission enregistrée dans le cadre de l'augmentation de capital.

Les échéances des créances se ventilent comme suit :

En euros	31.12.2021	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Autres immobilisations financières	73 513	-	73 513
Créances clients	382 495	382 495	-
Créances fiscales	896 125	135 662	760 463
Autres créances	749	749	-
Avances et acomptes fournisseurs	25 838	25 838	-
Charges constatées d'avance	531 290	531 290	-
Total	1 910 010	1 076 034	833 976

Il n'y a pas de produits à recevoir inclus dans les différents postes d'actif circulant.

2.3 Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs et les autres dettes s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2021	31.12.2020
Dettes fournisseurs	559 469	423 416
Dettes sociales	447 686	325 891
Dettes fiscales	41 843	48 806
Autres dettes	8 194	8 144
Total autres dettes	497 723	382 841
Produits constatés d'avance	29 281	27 597
Total dettes	1 086 473	833 854
<i>dont part à moins d'un an</i>	<i>1 086 473</i>	<i>833 854</i>

La variation des dettes fournisseurs est directement rattachée à la progression du chiffre d'affaires sur l'exercice et la hausse des volumes d'achat en sous-traitance.

Les dettes sociales augmentent suite aux embauches réalisées sur l'exercice (voir tableau sur les effectifs).

Les produits constatés d'avance sont constitués des abonnements à la base de données KEOPS et qui concernent des périodes postérieures à la clôture de l'exercice.

Les charges à payer incluses dans les différents postes du passif se décomposent comme suit :

En euros	31.12.2021	31.12.2020
Dettes financières	8 090	6 800
Dettes fournisseurs	342 543	95 597
Dettes sociales	328 491	222 962
Dettes fiscales	21 524	24 881
Autres dettes	3 077	7 618
Total	703 725	357 858

2.4 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date du transfert de propriété, c'est-à-dire après l'expédition des produits en ex-works lorsque les implants et instruments sont vendus à des distributeurs. Lorsque la Société livre directement les établissements de santé, les implants et instruments sont mis en dépôt. Ils ne sont donc pas facturés au moment de la livraison et restent comptabilisés dans les actifs. Seuls les implants ayant fait l'objet d'une pose et/ou éventuellement les instruments perdus ou cassés sont par la suite facturés.

Le chiffre d'affaires se répartit comme suit :

En euros	31.12.2021			31.12.2020		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Ventes de marchandises	1 250 632	772 227	2 022 859	721 358	378 813	1 100 171
Prestations de services	41 900	65 237	107 137	64 069	68 304	132 273
Total chiffre d'affaires	1 292 532	837 464	2 129 996	785 427	447 117	1 232 544

Les ventes de marchandises sont constituées des facturations d'implants aux hôpitaux et cliniques en France, et d'implants et d'ancillaires aux distributeurs à l'étranger. Voir les commentaires sur l'évolution du chiffre d'affaires dans la rubrique « résultats et performances ».

Les prestations de services sont constituées essentiellement des redevances perçues des centres hospitaliers pour l'utilisation du logiciel KEOPS de planification et de suivi chirurgical des patients.

2.5 Production immobilisée

La production immobilisée comprend l'activation des frais de R&D et des dépenses de brevets et traduit les efforts soutenus de la Société en matière d'innovation.

2.6 Reprises sur provisions et transfert de charges

Ce poste est majoritairement constitué de transferts de charges liés à la prise en charge partielle en début d'année 2021 du loyer du siège de la Société par son actionnaire, et la mise à disposition de personnel ayant effectué au cours de l'exercice des prestations pour le compte du Groupe Otsuka.

2.7 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant émane des activités dans lesquelles la Société est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales, incluant les cessions et les mises au rebut d'instruments et de matériels.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels ne se rapportant pas à l'activité opérationnelle, et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

2.8 Incidences des variations de change sur le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation

Les variations de change sont sans effet sur la comparabilité des états financiers des exercices 2021 et 2020, la Société réalisant une large partie de son chiffre d'affaires en France et facturant ses distributeurs et clients à l'étranger majoritairement en euros.

NOTE 3 : CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

3.1 Effectif

L'effectif par collègue se répartit comme suit :

	31.12.2021			31.12.2020		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres et ingénieurs	12	12	24	12	10	22
Employés et techniciens	3	5	8	2	3	5
Total	15	17	32	14	13	27

L'effectif comprend 30 personnes sous contrats à durée indéterminée et 2 personnes sous contrats à durée déterminée. L'effectif moyen sur l'exercice 2021 s'est élevé à 31 personnes.

3.2 Régime de retraites et avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes à cotisations définies (régimes de retraites légales et complémentaires) se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leurs sont dus. De par leur nature, les régimes à cotisations définies ne donnent pas lieu à comptabilisation de provisions, les cotisations étant enregistrées lorsqu'elles sont dues.

La couverture des indemnités de fin de carrière telles que prévue par la convention collective dont dépend SMAIO (Industries de la Métallurgie) ne fait pas l'objet de versement à une compagnie d'assurance ou de provision. L'engagement correspondant est cependant évalué sur une base annuelle à partir des caractéristiques suivantes :

- âge de départ à la retraite : 65 ans ou âge auquel le salarié obtient le nombre de trimestres nécessaires pour liquider sa rente sécurité sociale sans abattement,
- taux de charges sociales : ajusté en fonction du statut du salarié et de la société. En moyenne, les taux sont de 43,6 % pour les cadres et 36,4 % pour les non-cadres ;
- taux de revalorisation des salaires : 2 % ;
- mode de départ : à l'initiative du salarié ;
- table de mortalité : TV 88/90 par sexe ;
- mobilité annuelle : en fonction du collègue (cadres et non cadres) et en fonction de l'âge, faible pour les cadres, avec un taux de rotation quasi nul au-delà de 55 ans, et moyen pour les non cadres avec un taux de rotation quasi nul au-delà de 60 ans ;

- taux d'actualisation : 0,98 % (inflation comprise), basé, à la date de l'évaluation, sur les taux des obligations à long terme du secteur privé de grande qualité en euros (Corporate bonds AA10+) pour une durée équivalente à celle des engagements, en application de la recommandation de l'ANC.

La couverture des indemnités de fin de carrière ne fait pas l'objet de provision dans les comptes de SMAIO. Les droits acquis ont été évalués pour la première fois au 31 décembre 2021 et s'élèvent à 84 833 euros.

Les cadres dirigeants ne bénéficient pas de régime de retraite supplémentaire.

3.3 Médaille du travail

Les engagements au titre des médailles de travail ne font pas l'objet de provision, la convention collective applicable ne prévoyant pas de disposition particulière en la matière.

3.4 Paiements fondés sur des actions

Aucun salarié et/ou dirigeants de la Société n'a reçu de rémunération en instruments de capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions.

3.5 Compte Personnel de Formation (CPF)

Seules les dépenses de formation effectivement engagées suite à une décision mutuelle entre le salarié et la Société sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice. Une dotation aux provisions est enregistrée uniquement dans les deux cas suivants :

- désaccord persistant sur deux exercices successifs entre le salarié et la Société, si le salarié demande à bénéficier d'un congé individuel de formation auprès du Fongecif ;
- démission ou licenciement du salarié si celui-ci demande à bénéficier de son droit individuel à la formation avant la fin de sa période de préavis.

La contribution annuelle de la Société au titre du CPF (0,2% de la masse salariale) est versée aux Opérateurs de Compétences Agréés (OPCO) qui assurent par conséquent le financement des futures formations réalisées dans ce cadre.

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

4.1 Test de dépréciation effectué sur les actifs amortissables

Lorsque des évènements ou des situations nouvelles sont susceptibles de constituer un indice de perte de valeur affectant les actifs corporels et incorporels, un test consistant à comparer la valeur comptable à la valeur actuelle, déterminée comme étant la plus élevée de la valeur d'usage et de la valeur vénale, est réalisé. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur comptable à la valeur actuelle si cette dernière est inférieure.

4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les frais de développement, les brevets et les licences. Les frais de développement lorsqu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciales, sont inscrits à l'actif et sont amortis sur 5 ans. Les frais activés reposent sur un suivi analytique précis permettant une ventilation des coûts engagés par type et par projet. Les brevets et licences sont amortis sur 1 à 5 ans en fonction de leur durée d'utilisation.

4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût historique. Le coût d'une immobilisation corporelle est constitué :

- de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables ;
- des frais directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;
- des remises et rabais commerciaux déduits dans le calcul du prix d'achat.

Les immobilisations corporelles sont décomposées si leurs composantes ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages à la Société selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différenciés.

Les dépenses ultérieures sur immobilisations sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, sauf celles engagées pour prolonger la durée de vie du bien.

Les ancillaires faisant partie des kits mis à disposition des établissements de santé clients sont immobilisés jusqu'à leur retour ou leur remplacement pour cause de casse, de perte ou d'obsolescence.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation selon la méthode exposée dans la note 4.1.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilité estimée des immobilisations :

- installations techniques et matériels : de 3 à 12 ans ;
- matériels de démonstration : 3 ans ;
- kits d'instruments : 5 ans ;
- matériel de bureau et informatique, et mobilier : de 3 à 4 ans ;
- installations générales et agencements : 8 ans ;

4.4 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût historique d'acquisition.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire, établie en fonction des critères suivants, est inférieure à la valeur d'inscription à l'actif :

- valeur d'usage déterminée en fonction de l'actif net réévalué de la filiale et de ses perspectives de rentabilité ;
- valeur par référence à des transactions récentes intervenues sur des sociétés du même secteur ;
- valeur par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés générés par la filiale.

Une dépréciation n'est toutefois comptabilisée que lorsque la filiale a atteint un rythme d'exploitation normal suivant sa phase de lancement s'il s'agit d'une création, ou lorsque la phase d'intégration est achevée s'il s'agit d'une acquisition.

Le périmètre des filiales et leurs pourcentages de contrôle sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Siège social	Pourcentage de contrôle
SYLORUS ROBOTICS	Saint Priest, FR	100 %

SYLORUS ROBOTICS a été apportée à SMAIO le 30 juin 2021 par SYLORUS SCIENTIFIC en échange de 75,1 % du capital de la Société.

4.5 Variation des immobilisations et amortissements au cours de l'exercice 2021

La variation des immobilisations se présente comme suit :

Valeurs brutes – En euros	31.12.2020	Acquisitions	Cessions	31.12.2021
Frais de développement	3 299 353	735 836	(1 289)	4 033 900
Brevets et droits similaires	88 015	-	-	88 015
Immobilisations incorporelles	3 387 368	735 836	(1 289)	4 121 915
Installations techniques et matériels	349 337	15 202	-	364 539
Matériels de démonstration	-	100 257	-	100 257
Kits d'instruments	525 103	395 904	(5 955)	915 052
Matériel informatique et de bureau	56 013	16 194	-	72 207
Autres immobilisations	11 687	5 315	-	17 002
Immobilisations corporelles	942 140	532 872	(5 955)	1 469 057
Dépôts et cautionnements	68 241	5 272	-	73 513
Titres de participation	-	519 500	-	519 500
Immobilisations financières	68 241	524 772	-	593 013
Total valeurs brutes	4 397 749	1 793 480	(7 244)	6 183 985
Amortissements – En euros	31.12.2020	Dotations	Reprises	31.12.2021
Frais de recherche & développement	829 721	736 547	(269)	1 565 999
Brevets et droits similaires	40 161	12 492	-	52 653
Immobilisations incorporelles	869 882	749 039	(269)	1 618 652
Installations techniques et matériels	15 109	37 983	-	53 092
Matériels de démonstration	-	21 092	-	21 092
Kits d'instruments	19 664	158 917	(706)	177 875
Matériel informatique et de bureau	29 877	16 853	-	46 730
Autres immobilisations	2 291	2 594	-	4 885
Immobilisations corporelles	66 941	237 439	(706)	303 674
Immobilisations financières	-	-	-	-
Total amortissements	936 823	986 478	(975)	1 922 326
Valeurs nettes – En euros	31.12.2020	Augmentations	Diminutions	31.12.2021
Immobilisations incorporelles	2 517 486	(13 203)	(1 020)	2 503 263
Immobilisations corporelles	875 199	295 433	(5 249)	1 165 383
Immobilisations financières	68 241	524 772	-	593 013
Total valeurs nettes	3 460 926	807 002	(6 269)	4 261 659

Les principales variations des postes d'immobilisations s'analysent comme suit :

1/ L'activité en matière de recherche et développement est structurellement importante et constitue un facteur de différenciation clef pour la Société. Les principaux frais engagés sur l'exercice 2021 portent sur le développement du système KHEIRON et les extensions de gamme. Le montant des frais de développement ainsi capitalisés au titre de l'exercice 2021 s'élève à 735 836 euros contre 824 310 euros en 2020.

2/ Le matériel de démonstration constaté lors de l'exercice précédent en stocks a été reclassé en immobilisations corporelles. Il correspond à des articles spécifiquement marqués et identifiés qui ne peuvent faire l'objet de vente et qui sont utilisés par les services commerciaux et marketing lors de sessions de formation ou de présentation de produits à l'occasion de salons professionnels. Le matériel de démonstration est amorti sur une durée de 3 ans.

3/ Pour la réalisation des chirurgies, la Société met à disposition de ses clients des kits composés d'instruments et d'implants. Ces matériels sont consignés dans les établissements de santé ou disponibles sous forme de prêts. Les instruments sont comptabilisés en immobilisations corporelles et amortis sur une durée de 5 ans. Le développement de l'activité conduit la Société à augmenter le nombre de kits d'instruments en dépôts et utilisés par ses clients, principalement en France et dans les pays où la Société a recours à des agents.

4/ Les immobilisations financières sont constituées des titres de participation et des dépôts et cautionnements versés. A la suite de l'opération d'apport d'actifs intervenue le 30 juin 2021, la Société détient désormais 100 % des titres de la société SYLORUS ROBOTICS valorisés pour 519 500 euros.

4.6 Contrats de location

4.6.1 Locations financement

Aucune immobilisation n'a été acquise par voie de location financement ou conférant une option de racheter l'équipement à l'échéance du contrat.

4.6.2 Locations simples

Certains équipements (matériels informatiques, logiciels, flotte de véhicules) font l'objet de contrats de location sur des périodes de 3 à 5 ans.

Les locations simples concernent principalement le loyer annuel de 110 860 euros hors taxe du siège social à Saint-Priest selon un bail de 10 ans contracté le 01 avril 2020, ainsi que depuis le 2^{ème} semestre 2021 la prise à bail d'une surface additionnelle dédiée aux activités robotiques de la Société pour un loyer annuel de 23 400 euros hors taxe après une franchise de 10 mois. Le bail des bureaux du centre médico-chirurgical des Massues à Lyon a été dénoncé lors du 2^{ème} semestre 2021.

Les engagements de location simple se résument comme suit :

En euros	31.12.2021	31.12.2020
A un an au plus	166 200	182 436
Entre 1 et 5 ans	569 519	614 743
Entre 5 ans et 10 ans	509 325	604 330
Total	1 245 043	1 401 503

Les baux peuvent être dénoncés à l'issue d'une première période de location de 3 ans en respectant un préavis de 6 mois.

NOTE 5 : PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

5.1 Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un élément passé, existant indépendamment d'actions futures, vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour la Société un décaissement probable sans contrepartie dont le montant peut être évalué de façon fiable.

5.2 Passifs éventuels

Un passif éventuel représente :

- une obligation potentielle résultant d'un évènement passé dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un évènement incertain qui n'est pas sous le contrôle de la Société ;
- une obligation actuelle résultant d'un évènement passé pour lequel soit le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable ou soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

La Société n'a pas connaissance de passif éventuel matériel au 31 décembre 2021.

NOTE 6 : FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

6.1 Endettement financier net

L'endettement financier net comprend l'ensemble des dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires, sous déduction de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Au 31 décembre 2021, l'endettement financier net de la Société s'analyse comme suit :

En euros	31.12.2021	31.12.2020
Dettes financières long terme	-	-
Crédits court terme et banques	7 781 939	6 056 800
Endettement financier brut	7 781 939	6 056 800
Disponibilités	(573 804)	(240 092)
Endettement financier net	7 208 135	5 816 708

6.1.1 Analyse des dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Au 31 décembre 2021, l'ensemble des dettes financières à court terme est contracté en euros, à taux fixe et se ventile comme suit :

En euros	31.12.2021	31.12.2020
Emprunt KiSCO Co Ltd	7 400 000	6 050 000
Mobilisation de créances	373 849	-
Intérêts courus sur emprunts	7 498	6 390
Intérêts courus à payer	592	410
Crédit court terme et banques	7 781 939	6 056 800

6.1.2 Évolution des dettes financières

L'évolution des dettes financières s'analyse comme suit :

En euros	31.12.2020	Emissions	Remboursements	31.12.2021
Emprunt KiSCO Co Ltd	6 050 000	3 750 000	(2 400 000)	7 400 000
Mobilisation de créances	-	373 849	-	373 849
Intérêts courus sur emprunts	6 390	7 498	(6 390)	7 498
Intérêts courus à payer	410	592	(410)	592
Total	6 056 800	4 131 939	(2 406 800)	7 781 939

Les mobilisations de créances sont relatives au préfinancement des créances de Crédit Impôt Recherche des exercices 2020 et 2019 réalisé auprès d'un établissement financier, sous déduction de retenues de garanties. Les intérêts relatif à ce préfinancement ont été directement précomptés lors de la mise en place des contrats.

6.1.3 Analyse de la trésorerie et des disponibilités

Les disponibilités comprennent les liquidités ainsi qu'éventuellement les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur dans le temps présente un risque de variation négligeable.

La trésorerie évolue comme suit :

En euros	31.12.2021	31.12.2020
Disponibilités	573 804	240 092
Trésorerie et équivalents	573 804	240 092

Le tableau de trésorerie établi sur la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 met en évidence l'utilisation de la trésorerie sur l'exercice.

6.1.4 Taux moyen de la dette

Le taux moyen de la dette au 31 décembre 2021 correspond à la rémunération de l'emprunt contracté auprès de KiSCO Co Ltd, et s'élève à 0,44 %. Les intérêts relatifs à la mobilisation des créances de Crédit Impôt Recherche des exercices 2020 et 2019 ont été précomptés par l'organisme de financement sur la base d'un taux d'intérêt annuel de 1,3 %.

6.1.5 Instruments financiers de couverture

L'essentiel des approvisionnements de la Société et des ventes de dispositifs médicaux aux distributeurs étrangers est réalisé en euros.

Au 31 décembre 2021, aucune opération de couverture n'était en place.

6.2 Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

En euros	31.12.2021	31.12.2020
Intérêts sur emprunts et dettes financières	(40 714)	(16 099)
Résultat financier	(40 714)	(8 644)

La hausse de la charge d'intérêts par rapport à l'exercice précédent s'explique par l'augmentation du compte courant accordé par le groupe Otsuka pour financer l'activité et les intérêts constatés sur le préfinancement des créances de Crédit Impôt Recherche des exercices 2020 et 2019.

6.3 Engagements hors bilan

La Société a reçu et donné l'engagement ci-dessous :

- garantie à première demande jusqu'à concurrence de 54 000 euros donnée par KiSCO Co Ltd pour le compte de sa filiale SMAIO SAS envers Cofiparc – Arval Partners pour la location d'un véhicule

- garantie à première demande jusqu'à concurrence de 60 891 Euros donnée par SMAIO SAS à Cofiparc – Arval Partners pour la location d'un véhicule

NOTE 7 : IMPOTS SUR LES RESULTATS

L'évolution de la charge d'impôt s'établit comme suit :

En euros	31.12.2021	31.12.2020
Crédit impôt recherche	(297 259)	(260 098)
Crédit d'impôt famille	(11 244)	(8 543)
Charge / (produit) d'impôt	(308 503)	(227 551)

Le montant des produits et charges non déductibles temporairement s'établit à 27 975 euros (charges) au 31 décembre 2021 contre 14 678 euros (charges) au 31 décembre 2020.

Les pertes fiscales reportables cumulées de SMAIO s'élèvent à 8 624 833 euros au 31 décembre 2021.

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

8.1 Evolution du Capital

Le capital social est composé au 31 décembre 2021 de 3 614 456 actions d'une valeur nominale de 0,19 euros chacune, pour un montant total de 686 747 euros. Deux opérations significatives sont intervenues sur le capital de la Société au cours de l'exercice 2021, résumées ci-dessous :

- le 7 juin 2021

Les capitaux propres ayant été entamés en raison de pertes successives, il s'est avéré nécessaire de les reconstituer pour des raisons légales et économiques, par une opération dite du "coup d'accordéon", qui s'est matérialisée par :

1. Une réduction dans un premier temps de la valeur nominale des actions en la portant de 7,39 euros à 1 euro
2. Une augmentation du capital social de 2 400 000 euros, par souscription en numéraire de 2,4 millions par KiSCO Co, Ltd afin de porter le capital social à un niveau suffisant pour apurer les pertes cumulées au 31 décembre 2020 et celles estimées sur le 1^{er} semestre 2021
3. Une réduction de capital de 5 175 340 euros imputée à concurrence de 3 484 610 euros sur le compte « report à nouveau » et à concurrence de 1 690 730 euros sur un compte de réserve indisponible intitulé « réserve spéciale provenant de la réduction du capital social »

A l'issue de cette première opération, le capital social ressort ainsi à 225 000 euros.

- le 30 juin 2021

La société SYLORUS SCIENTIFIC, associé unique de la société SYLORUS ROBOTICS ayant développé un prototype de robot actif de chirurgie de la colonne vertébrale, a apporté en pleine propriété à la société SMAIO l'intégralité des 1 000 actions qu'elle détenait dans le capital de la société SYLORUS ROBOTICS.

L'apport intervenant entre entités sous contrôle distinct, SYLORUS ROBOTICS étant détenue par SYLORUS SCIENTIFIC d'une part, et SMAIO étant détenue par KiSCO Co, Ltd d'autre part, et étant réalisé à l'envers dès lors qu'il a entraîné une prise de contrôle de la société SMAIO par la société SYLORUS SCIENTIFIC, les titres apportés ont été évalués à leur valeur nette comptable telle qu'elle figurait dans les comptes de SYLORUS SCIENTIFIC au 31 décembre 2020, soit pour 519 500 euros. Cette évaluation a fait l'objet d'un rapport du commissaire aux apports, le cabinet Implid Audit, désigné à cette occasion.

Le rapport d'échange entre les sociétés SYLORUS SCIENTIFIC et SMAIO a été déterminé à partir des valeurs réelles des sociétés SYLORUS ROBOTICS et SMAIO et du poids relatif induit entre les deux sociétés, sur la base de travaux de valorisation réalisés par le cabinet Advolis Orfis, expert reconnu en matière d'évaluation d'entreprises et d'actifs et qui ont permis de déterminer un rapport d'échange de 678 614 actions de SMAIO pour 1 000 titres SYLORUS ROBOTICS apportés par SYLORUS SCIENTIFIC. En contrepartie de l'apport, SYLORUS SCIENTIFIC a donc reçu 678 614 actions ordinaires nouvelles de SMAIO. Afin d'éviter l'enregistrement d'une prime négative d'apport, la valeur nominale des titres émis en rémunération de l'apport étant supérieure à la valeur de retranscription de l'apport dans les comptes de SMAIO, la Société, préalablement à la réalisation de l'apport, a procédé à une réduction de capital social de 54 000 euros par voie de diminution de la valeur nominale de ses actions de 0,24 euro pour être ainsi ramenée de 1 euro par action à 0,76 euro par action. Le capital social a été ainsi réduit de 225 000 à 171 000 euros.

SMAIO a en conséquence par suite procédé à une augmentation de son capital social de 515 746,64 euros en rémunération de l'apport, par la création et l'émission de 678 614 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,76 euro chacune, émises avec une prime d'apport d'un montant global de 3 753,36 euros sur laquelle ont été imputés des frais liés à l'opération.

A l'issue de cette deuxième opération, le capital social ressort ainsi à 686 747 euros.

Par ailleurs en octobre 2021, en prévision de la future introduction en bourse de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, et afin de favoriser la liquidité future du titre SMAIO, la valeur nominale de l'action a été divisée par 4 passant ainsi de 0,76 euros à 0,19 euros et le nombre d'actions composant le capital de la Société a augmenté de 903 614 actions à 3 614 456 actions.

8.2 Variation des capitaux propres

Les variations des capitaux propres sur l'exercice s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2020	Augmentation	Diminution	31.12.2021
Capital social	3 000 340	2 915 747	(5 229 340)	686 747
Réserve légale	4 818	-	-	4 818
Réserves Spéciale	-	1 690 730	54 000	1 744 730
Autres réserves	41 581	-	-	41 581
Prime d'apport	-	3 753	(3 753)	-
Report à nouveau	(1260 157)	(2 224 453)	3 484 610	-
Résultat de l'exercice 2021	-	-	(3 096 768)	(3 096 768)
Résultat de l'exercice 2020	(2 224 453)	2 224 453	-	-
Capitaux propres	(437 871)	4 610 230	(3 294 594)	(618 892)

L'augmentation de capital réalisée à l'issue de l'introduction en bourse de la Société le 5 avril 2022 sur le marché Euronext Growth Paris d'Euronext a permis de reconstituer les capitaux propres négatifs à la clôture de l'exercice.

8.3 Dividendes payés au cours de l'exercice

Néant

8.4 Emission, rachat et remboursement de titres d'emprunt

Voir point 8.2 ci-dessus.

NOTE 9 : AUTRES INFORMATIONS

9.1 Intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital de la Société

Au 31 décembre 2021, 75,1 % du capital de la Société est détenu par SYLORUS SCIENTIFIC dont Philippe Roussouly, Président de SMAIO, détient lui-même 80 % du capital.

9.2 Informations relatives aux parties liées

Les montants facturés par KiSCO Co, Ltd à SMAIO au cours des deux derniers exercices s'analysent comme suit :

En euros	Montant HT facturé en 2021	Montant HT facturé en 2020
Intérêts financiers	28 792	16 099
Loyers et charges diverses	7 356	38 620
Total	36 148	54 719

9.3 Évènements postérieurs à la clôture

9.3.1 Retrait du Groupe Otsuka

Le 1er février 2022, le groupe Otsuka a annoncé l'arrêt de ses activités dans la colonne vertébrale et la traumatologie et la vente des actifs de la société KiSCO Co Ltd au groupe japonais Teijin Nakashima Medical Co Ltd, ainsi que :

- le transfert pour 1 euro de sa participation de 24,9 % détenue par KiSCO Co Ltd dans SMAIO à Mr Jean-Charles Roussouly, Directeur des Opérations de la Société,

- le transfert également pour 1 euro du compte courant de 7,4 millions d'euros détenu par la société KiSCO Ltd sur la Société, à la société SYLORUS SCIENTIFIC, société-mère de SMAIO.

Suite aux annonces du groupe Otsuka et le transfert du compte courant de KiSCO Ltd pour 1 euro, la société SYLORUS SCIENTIFIC a elle-même décidé d'abandonner ce compte courant de 7,4 millions d'euros de valeur nominale au profit de sa filiale, la société SMAIO, la désendettant ainsi totalement.

9.3.2 Introduction en bourse de la Société

Le 23 mars 2022, la Société a annoncé le lancement de son introduction en bourse en vue de l'admission aux négociations de ses actions sur le système multilatéral de négociations Euronext Growth® Paris dans le cadre d'une offre globale à prix ferme de 5,54 euros par action.

Le 1^{er} avril 2022, la Société a indiqué que 1.614.195 actions ordinaires ont été allouées dans le cadre cette offre, représentant un montant de 8,94 millions d'euros, comme suit :

- 1.377.993 actions ordinaires allouées à des investisseurs institutionnels français et étrangers (représentant environ 7,6 millions d'euros, soit 85,37% du nombre total des actions ordinaires allouées), dans une cadre d'un placement global

- 236.202 actions ordinaires nouvelles allouées au public (représentant environ 1,3 million d'euros, soit 14,63% du nombre total des actions ordinaires allouées) dans le cadre d'une offre spécifiquement dédiée au public

Sur la base d'un prix par action de 5,54 euros, la capitalisation boursière de SMAIO s'élève à environ 29 millions d'euros à l'issue de l'augmentation de capital.

Le règlement-livraison de l'offre à prix ferme et du placement global est intervenu le 5 avril 2022 et les actions admises à la négociation sur le marché Euronext Growth® Paris sur une ligne de cotation intitulée « SMAIO » (Code ISIN : FR0014005180 et mnémonique : ALSMA) à compter du 6 avril 2022.

SMAIO a reçu des engagements de souscription de la part de nouveaux investisseurs pour un montant total de 6,50 millions d'euros (soit 73% du montant de l'offre), dont environ 4,5 millions d'euros de NuVasive, groupe américain leader mondial dans les innovations technologiques de la colonne vertébrale, 2 millions d'euros de NextStage AM et 0,3 millions d'euros de SYLORUS SCIENTIFIC, portant le total des engagements de souscription reçus par la Société à hauteur de 6,8 millions d'euros, soit 76% du montant de l'offre.

Le montant du produit brut de l'émission des 1.614.195 actions nouvelles est d'environ 9 millions d'euros et le produit net est d'environ 8 millions d'euros, alloué de la manière suivante :

- environ 38% au développement d'une version personnalisée pour NuVasive de la plateforme logicielle i-plan (incluant les logiciels KEOPS, Balance Analyzer 3D, et SPIDER Plan et les services associés) dénommée « NuVasive Planning Solution », destinée à s'interfacer à la plateforme de technologies intégrées Pulse®, et la montée en puissance en parallèle des services d'analyses d'images ;
- environ 45% au développement commercial de la Société sur différents marchés (Europe, Australie, États-Unis), afin notamment de promouvoir les ventes du système KHEIRON et des implants sur mesure de la Société auprès de chirurgiens ciblés grâce à un réseau d'agents et/ou de distributeurs qui serait progressivement étoffé, au besoin en fonds de roulement qui l'accompagne, et à l'ajout d'une fonction de poly-axialité aux vis du système KHEIRON pour le rendre plus adapté aux besoins du marché américain ;
- environ 17% au développement de la technologie brevetée des guides et des trackers morpho-adaptés en démontrant son apport décisif pour la robotique active par la mise à disposition d'un kit de visée pédiculaire précise, interfaçable avec n'importe quel robot passif présent sur le marché pour le rendre actif.

A l'issue de l'introduction en bourse et de la réalisation de l'augmentation de capital, le capital social de la Société se décompose de la façon suivante :

Actionnaires	Répartition du capital et des droits de vote avant l'introduction en bourse		Répartition du capital et des droits de vote après l'introduction en bourse	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
SYLORUS SCIENTIFIC SA *	2 714 456	75,10%	2 768 607	52,95%
Jean-Charles Roussouly	900 000	24,90%	900 000	17,21%
NuVasive	-	-	813 014	15,55%
NextStage AM	-	-	361 010	6,90%
Flottant	-	-	386 020	7,38%
TOTAL	3 614 456	100,00%	5 228 651	100,00%

* La société SYLORUS SCIENTIFIC SA est détenue à hauteur de 80,00% par Monsieur Philippe Roussouly, Président-Directeur-Général de SMAIO

Les actionnaires détenant moins de 5% du capital et des droits de vote de la Société représenteront environ 7,38 % du capital social à la date de première négociation des actions de la Société.

9.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes de la Société relatifs à l'exercice 2021 et figurant au compte de résultat sont les suivants :

Montants HT en euros	Deloitte	
	2021	2020
Audit		
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels	15 000	14 280
Services autres que la certification des comptes	4 000	-
Total honoraires	19 000	14 280

9.5 Liste des filiales et participations

Les montants ci-dessous sont exprimés en euros.

Sociétés	Total des capitaux propres	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat de l'exercice
			Brute	Nette				
SYLORUS SCIENTIFIC	(75 706)	100 %	519 500	519 500	-	-	-	-

SMAIO

Société Anonyme

2 place Berthe Morisot

Parc Technologique

69800 SAINT-PRIEST

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

SMAIO

Société Anonyme

2 place Berthe Morisot
Parc Technologique
69800 SAINT-PRIEST

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société SMAIO

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société S.M.A.I.O relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Le paragraphe 1. 1 « Bases de préparation » de la note 1 « Principes comptables » de l'annexe aux comptes annuels expose le principe de continuité d'exploitation appliqué par la société au 31 décembre 2021, en particulier au regard des événements intervenus post-clôture.

- Les paragraphes 4.1 « Test de dépréciation effectué sur les actifs amortissables » et 4.2 « Immobilisations incorporelles » de la note 4 « Immobilisations incorporelles, corporelles et financières » de l'annexe décrivent les règles et méthodes relatives à la comptabilisation, à l'amortissement et à l'évaluation des frais de développement.
- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le caractère approprié de ces règles et méthodes et leur mise en œuvre, ainsi que de l'information fournie sur ces deux sujets, dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

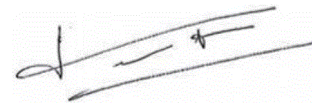
Lyon, le 29 avril 2022

Le commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS



Vanessa GIRARDET



Amaury VANOYE

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

3.2 BILAN

En euros	Notes	31.12.2021			31.12.2020
		Brut	Amort. Dépré.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	4.5	4 121 915	1 618 652	2 503 263	2 517 486
Immobilisations corporelles	4.5	1 469 057	303 674	1 165 383	875 199
Immobilisations financières	4.5	593 013	-	593 013	68 241
Actif immobilisé		6 183 985	1 922 326	4 261 659	3 460 926
Stocks et en-cours	2.1	1 684 653	105 062	1 579 591	1 823 428
Créances clients	2.2	382 495	-	382 495	222 688
Autres créances	2.2	1 454 002	-	1 454 002	707 829
Disponibilités	6.1.3	573 804	-	573 804	240 092
Actif courant		4 094 954	105 062	3 989 892	2 994 037
Total actif		10 278 939	2 027 388	8 251 551	6 454 963

En euros	Notes	31.12.2021	31.12.2020
		Net	Net
Capital social		686 747	3 000 340
Réserves		1 791 129	46 399
Report à nouveau		-	(1 260 157)
Résultat de l'exercice		(3 096 768)	(2 224 453)
Capitaux propres	8.2	(618 892)	(437 871)
Emprunts et dettes financières	6.1	7 781 939	6 056 800
Groupe et associés	-	2 031	2 180
Dettes fournisseurs	2.3	559 469	423 416
Autres dettes	2.3	527 004	410 438
Total dettes		8 870 443	6 892 834
Total passif		8 251 551	6 454 963

3 ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2021

3.1 COMPTE DE RESULTAT

En euros	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Chiffre d'affaires	2.4	2 129 996	1 232 544
Production immobilisée	2.5	870 417	704 449
Production stockée		345	-
Reprises sur provisions et transfert de charges	2.6	75 916	163 718
Autres produits		152	240
Produits d'exploitation		3 076 826	2 100 951
Achats consommés marchandises et autres		(1 180 602)	(599 395)
Autres achats et charges externes		(1 224 394)	(1 050 400)
Impôts et taxes		(64 874)	(48 323)
Salaires et traitements		(1 935 493)	(1 536 882)
Charges sociales		(893 604)	(693 271)
Dotations aux amortissements et provisions		(1 091 539)	(627 942)
Autres charges		(47 267)	(30 604)
Charges d'exploitation		(6 437 773)	(4 586 817)
Résultat d'exploitation		(3 360 946)	(2 485 866)
Produits financiers		-	-
Charges financières		(40 714)	(16 099)
Résultat financier	6.2	(40 714)	(16 099)
Résultat courant avant impôts		(3 401 660)	(2 501 965)
Produits exceptionnels		2 658	-
Charges exceptionnelles		(6 269)	(39)
Résultat exceptionnel	2.7	(3 611)	(39)
(Charges) / Produits d'impôts sur les résultats	7	308 503	277 551
Résultat net		(3 096 768)	(2 224 453)

ANNEXE

1. ACTIVITE

SMAIO (Software, Machines and Adaptive Implants in Orthopaedics), basée à Lyon, est spécialisée dans la fabrication de dispositifs médicaux pour le traitement chirurgical des déformations du rachis.

SMAIO a été fondée en 2009 par un groupe de chirurgiens possédant une forte expertise dans le traitement des pathologies de la colonne vertébrale avec un intérêt particulier pour la restauration de l'équilibre et de la balance sagittale des patients.

La Société a été acquise en 2016 par le Groupe japonais Otsuka Medical Device et sa filiale KiSCO Co, Ltd qui l'a rapprochée d'une autre société dans le secteur du rachis dont il était propriétaire, en vue de créer un nouvel acteur innovant développant des technologies avant-gardistes pour le traitement des pathologies de la colonne vertébrale.

La Société fournit aux chirurgiens une solution complète - comprenant des programmes de formation, une assistance à la planification chirurgicale s'appuyant sur une base de données appelée KEOPS de plus de 100 000 cas, des implants de dernière génération personnalisés avec la mise à disposition de tiges sur mesure et un registre d'analyse de données cliniques - regroupée dans une plateforme dénommée i-kontrol adressant de manière holistique les différentes étapes auxquelles sont confrontés ces professionnels de santé lorsqu'ils opèrent les patients.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice 2021 se résument comme suit :

2.1 PRINCIPAUX DEVELOPPEMENTS

A. Commercial

Malgré une hausse significative de l'activité en 2021 avec une progression du chiffre d'affaires de plus de 70 % par rapport à l'exercice précédent à 2,1 millions d'euros, les effets de la crise sanitaire ont perduré et freiné le développement commercial de la Société, principalement à l'étranger consécutivement aux restrictions de déplacement imposées dans de nombreux pays et notamment aux Etats-Unis, marché sur lequel la Société entend croître rapidement. Les ventes à l'exportation ont quasiment doublé par rapport à 2020, grâce à la signature de nouveaux contrats de distribution (Australie, Pays-Baltes) mais le rythme de croissance des ventes à l'international ne reflète pas le potentiel de développement que la Société pourrait afficher dans un contexte sanitaire revenu à la normal.

B. Produit

La Société a mis la priorité sur l'accélération du développement de ses produits pour être en mesure d'offrir une gamme complète d'implants à ses clients actuels et d'en conquérir de nouveaux à l'international dès que les restrictions sanitaires auront été durablement levées. Les principaux développements de l'exercice ont porté sur :

- la sortie d'extensions de gamme permettant d'élargir les options thérapeutiques proposées aux clients
- la fourniture de tiges pré-cintrées sur-mesure en fonction des radios préopératoires des patients
- la mise au point de guides de contrôle morpho-adaptées permettant un positionnement optimal des implants dans les pédicules vertébraux.

C. Stratégie et Organisation

Appuyée par son actionnaire majoritaire, la Société a mis en place une nouvelle stratégie qui s'est concrétisée :

- dans une première étape sur le 1^{er} semestre 2021 par l'intégration au sein de SMAIO de l'activité et des actifs de la société SYLORUS ROBOTICS ayant mis au point un prototype de robot actif de la chirurgie du rachis
- et dans une seconde phase sur le 2^{ème} semestre 2021 par la recherche d'un partenaire stratégique industriel américain afin de doter la Société des moyens financiers nécessaires pour lancer son développement commercial aux États-Unis et développer ses solutions logicielles de planification chirurgicale.

2.2 RECAPITALISATION

Après avoir restructuré ses capitaux propres (le 7 juin 2021) par une opération de réduction de capital suivie d'une augmentation de capital en numéraire de 2,4 millions d'euros entièrement souscrite par la société KiSCO Co Ltd, le 30 juin 2021, les titres de la société SYLORUS ROBOTICS ont été apportés à la société SMAIO, SYLORUS ROBOTICS devenant ainsi une filiale de SMAIO détenue à 100 %.

Cet apport a été rémunéré par l'émission d'actions nouvelles de la société SMAIO au profit de la société SYLORUS SCIENTIFIC, actionnaire majoritaire de la société SYLORUS ROBOTICS. A l'issue de cette opération, le groupe Otsuka actionnaire majoritaire de la société SMAIO par l'intermédiaire de sa filiale KiSCO Co, Ltd a vu sa participation dans le capital de la Société diminuer de 100 % à 24,9 %, la société SYLORUS SCIENTIFIC devenant l'actionnaire principal de SMAIO à hauteur de 75,1 %.

Conformément à l'article L 225-147 alinéa 1^{er} du Code de Commerce, un commissaire aux apports a été désigné et un rapport sur la valeur de l'apport des titres de la société SYLORUS ROBOTICS à la société SMAIO diffusé.

La rémunération de l'apport est fondée sur les valeurs réelles respectives des sociétés SYLORUS ROBOTICS et SMAIO. Ces valeurs ont été déterminées sur la base du rapport d'un expert indépendant, le cabinet Advolis Orfis, chargé par les parties de réaliser ces évaluations dans le cadre de l'opération. Le rapport d'échange a été fixé à 678 614 actions SMAIO pour 1 000 actions SYLORUS ROBOTICS apportées et en conséquence, en contrepartie de l'apport, la société SYLORUS SCIENTIFIC a reçu 678 614 actions ordinaires nouvelles de SMAIO.

Les modalités détaillées de l'opération susmentionnée sont décrites au paragraphe 8.1 des notes explicatives sur les états financiers et l'évolution des capitaux propres de la Société depuis le 31 décembre 2020.

Cette opération d'apport a constitué un préalable au placement global de 9 millions d'euros par voie d'une introduction en bourse de la Société sur le marché Euronext Growth Paris réalisée au cours du 1^{er} trimestre 2022 (voir 9.3 Évènements post-clôture) afin de permettre à la société SMAIO de poursuivre ses développements.

L'ensemble des mandats nécessaires à la réalisation de cette opération (banque d'affaires, société d'ingénierie financière, agence de communication financière, expert juridique, etc...) ont été contractualisés en juin 2021. Pour les besoins de cette introduction, SMAIO a transformé sa forme juridique de société par actions simplifiée en société anonyme à conseil d'administration le 30 juillet 2021 et obtenu de BPI le label d'entreprise innovante donnant la possibilité à certains fonds, notamment ceux qualifiés de FCPI, de souscrire aux actions nouvelles émises dans le cadre de l'introduction en bourse.

2.3 RESULTATS ET PERFORMANCE

Les ventes de l'exercice s'élèvent à 2,1 million d'euros, en progression de 73 % par rapport à l'année précédente (1,2 million d'euros) alors affectée par la propagation de la pandémie de COVID-19 et des annulations et reports à plusieurs reprises des chirurgies orthopédiques pour éviter une saturation généralisée des ressources hospitalières. En 2021, même si la situation sanitaire s'est améliorée, la Société a continué de subir les effets et conséquences de la pandémie avec de nouveaux épisodes de confinement et surtout l'impossibilité de voyager pour ouvrir de nouveaux marchés en Europe et particulièrement aux États-Unis où les interdictions des déplacements n'ont été levés que courant novembre.

Les ventes du système KHEIRON restent donc actuellement concentrées sur la France (59 % de l'activité), même si les premiers contrats de distribution à l'export signés en 2020 ont commencé à produire leurs effets, relayés en fin d'année 2021 par la pénétration de l'Australie suite à un partenariat signé avec une société spécialisée dans la vente de dispositifs médicaux pour la colonne vertébrale et établie de longue date sur ce marché. La Société a démarré à compter du 2^{ème} semestre 2021 la commercialisation de ses tiges sur mesure « k-rods » avec la réalisation d'une centaine de chirurgies. Celles-ci ne contribuent que très faiblement au chiffre d'affaires car réalisées pour l'instant pour plus de 80 % en France. Les dossiers d'homologation ont été déposés auprès de la FDA pour obtenir l'autorisation de diffuser ces implants sur mesure aux États-Unis, marché qui valorise fortement les innovations technologiques.

La production immobilisée s'établit à 870 417 euros en 2021, contre 704 449 euros lors de l'exercice précédent. Elle correspond à l'activation des frais de R&D et de brevets. Elle est représentative des efforts soutenus de la Société en matière d'innovation, renforcés en 2021 malgré les effets de la crise COVID-19 qui ont perduré sur l'exercice.

Les reprises sur provisions d'exploitation et transferts de charges s'établissent à 75 316 euros, contre 163 718 euros sur la même période en 2020. Ce poste est constitué principalement des transferts de charges dans le cadre de la refacturation de loyers et des mises à disposition de personnel auprès du Groupe Otsuka. Depuis la fin du 1^{er} semestre 2021, la Société supporte désormais l'intégralité du loyer de ses bureaux.

La marge commerciale, différence entre les ventes de marchandises et les achats consommés de marchandises (hors prestations de services donc) s'établit à 42 % du chiffre d'affaires contre 46 % sur 2020. Cette marge qui prend en compte tous les achats d'instruments de l'exercice alors qu'une très large partie d'entre eux sont utilisés pour constituer des kits mis en dépôt auprès des établissements de santé donc non vendus, ne traduit pas les meilleures conditions d'achats des implants négociés en 2021 auprès d'un deuxième sous-traitant qualifié. Spécifiquement, la marge sur les ventes d'implants uniquement s'améliore passant de 53 % en 2020 à 55 % au cours de l'exercice écoulé. Par ailleurs, la répartition du chiffre d'affaires a également évolué avec des ventes réalisées auprès des distributeurs qui représentent désormais près de 40 % des ventes et générant des marges légèrement inférieures à celles réalisées en direct compte tenu notamment d'une opération particulière réalisée sur le 2^{ème} semestre 2021 pour dynamiser les ventes auprès de ce canal.

Les autres charges d'exploitation constituées principalement des achats et charges externes et des salaires et charges, augmentent en relation avec le développement de l'activité commerciale, l'intensification des efforts de R&D, les opérations de restructuration juridique et les embauches réalisées sur le 2^{ème} semestre 2020 et le 1^{er} semestre 2021. La masse salariale progresse d'environ 27 % par rapport à l'exercice précédent, mais sa part décroît dans le total des charges d'exploitation (44 % en 2021 contre 49 % en 2020 et % en 2019).

Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent à 1,1 million d'euros contre 0,6 million d'euros au titre de l'exercice précédent. Cette variation s'explique par l'accroissement de la base des frais de recherche et de développement et donc de l'amortissement des frais capitalisés correspondants, de la mise à disposition aux établissements de santé d'un volume croissant de kits d'instruments amortis sur 5 ans et de la prise en compte du risque d'obsolescence sur les implants, notamment les tailles extrêmes, dont la consommation est faible.

Compte tenu des éléments développés ci-dessus, le résultat d'exploitation de l'année s'établit à -3,3 millions d'euros, contre une perte de -2,5 millions d'euros en 2020, la hausse des charges d'exploitation liée principalement à l'accroissement de la masse salariale et les projets de développement, n'étant pas encore suffisamment compensée par la marge sur coûts d'achat générée par l'accroissement du chiffre d'affaires.

Le résultat financier de l'exercice est négatif de - 40 714 euros, comparé à - 16 099 euros en 2020 en lien avec l'augmentation du compte courant rémunéré à 0,44 % et de KiSCo Co Ltd utilisé pour financer le développement de l'activité de la Société, et les intérêts précomptés sur le financement des créances de crédit impôt recherche 2019 et 2020.

In fine, après prise en compte d'un crédit d'impôt recherche de 297 259 euros, le résultat net de l'exercice est déficitaire de 3,1 millions d'euros contre une perte de 2,2 millions d'euros en 2020.

2.4 INFORMATIONS A PRENDRE EN COMPTE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Alors que la Société avait récemment démarré le lancement commercial de son système d'arthrodèse postérieure KHEIRON marqué CE et approuvé par les autorités de santé aux Etats-Unis (Food and Drug Administration – FDA), l'épidémie de COVID-19 a défavorablement impacté l'évolution de l'activité en 2020 avec les campagnes de déprogrammation des chirurgies du rachis dans les établissements de santé de nombreux pays, les restrictions de déplacements mondiales et l'annulation de la quasi-totalité des salons et évènements professionnels et évènements.

Les nouvelles vagues successives de l'épidémie durant l'année 2021 qui ont touché les principaux marchés européens où la Société est présente, ont continué de perturber le développement de l'activité notamment lors des second et troisième trimestres. Même si le chiffre d'affaires annuel affiche une progression de plus de 70 % par rapport à l'exercice précédent, la Société n'a pas pu déployer comme elle l'entendait sa stratégie commerciale, principalement aux Etats-Unis, où n'ayant pas de structure opérationnelle propre, et pénalisée par l'impossibilité de s'y rendre jusqu'au mois de novembre 2021, elle n'a pas été en mesure d'organiser des rencontres avec les chirurgiens pour leur présenter le système de fixation KHEIRON désormais homologué par la FDA et les former à la manipulation des instruments. Ces restrictions de déplacements ont touché également d'autres marchés, notamment celui de la Grande Bretagne, sur lequel la Société a préparé son lancement depuis plusieurs mois.

Malgré ce contexte, la Société a maintenu son programme de R&D (voir paragraphe 4.5 des notes annexes) en préparant la sortie d'extensions de gamme qui lui permettront d'élargir les options thérapeutiques proposées à ses clients, lancé ses tiges sur mesure au cours du 2^{ème} semestre 2021 et démarré le programme de tests en vue de proposer des guides morpho-adaptés imprimés en 3D pour optimiser la précision du positionnement des implants dans la colonne vertébrale. L'activité logiciel (base de données et abonnements à la plateforme KEOPS) est restée stable par rapport à l'exercice précédent.

La crise sanitaire a rendu nécessaire la mise en place de mesures d'adaptation conjoncturelles et techniques, notamment chômage partiel et télétravail en accord avec les préconisations des autorités. En 2021, la Société a fait appel de façon limitée aux dispositifs de soutien et d'aides aux entreprises mis en place par le gouvernement, et n'a pas pu bénéficier de prêts garantis par l'Etat compte tenu de la structure de son actionariat. Elle a continué à optimiser ses charges opérationnelles en repoussant des déplacements et en limitant sa participation à des évènements promotionnels.

3.4 NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2021

Les notes sur les états financiers font partie intégrante des comptes établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES

1.1 Bases de préparation

Les états financiers annuels de SMAIO sont établis en euros, conformément au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 et selon le respect du principe de continuité d'exploitation dont la direction a apprécié le bien fondé en fonction de la capacité de la Société au cours des 12 mois postérieurs à la date d'arrêté des comptes à faire face aux besoins de trésorerie liés à son exploitation, à ses investissements et aux remboursements de ses dettes financières à court terme grâce à une capacité d'autofinancement positive et/ou en générant des ressources financières suffisantes. Le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'établissement des présents comptes sociaux annuels sur la base des éléments suivants :

(i) l'abandon en février 2022 de la créance en compte courant de 7,4 millions d'euros détenue sur la Société par SYLORUS SCIENTIFIC, créance que lui avait initialement transférée KiSCO Co Ltd suite à la décision du groupe Otsuka de mettre fin à toutes ses activités dans la colonne vertébrale et la traumatologie

(ii) l'introduction en bourse de la Société début avril 2022 sur le marché Euronext Growth Paris d'Euronext et la réalisation avec succès d'une augmentation de capital en numéraire de 9 millions d'euros avant déduction des frais des intermédiaires et conseils liés à l'opération.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits au bilan est selon les cas, le coût historique ou la valeur d'apport. Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2021 sont identiques à ceux de l'exercice précédent.

La préparation des états financiers nécessite l'élaboration d'estimations et d'hypothèses réexaminées de façon continue. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est possible que les montants qui figureront dans les futurs états financiers soient différents des valeurs actuellement estimées.

Au 31 décembre 2021, la Société n'a pas connaissance de changements d'estimation ayant un effet significatif sur la période. Les conséquences estimées les plus probables à la date d'arrêté des comptes sur l'activité de la Société de la crise sanitaire mondiale liée à la pandémie de COVID-19 sont détaillées au paragraphe 2.3 des faits caractéristiques de l'exercice.

1.2 Conversion des éléments en devises

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au cours de la couverture de change mise en place, le cas échéant.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises au cours de clôture est portée au bilan. En cas de perte de change latente à la clôture, une provision est enregistrée à hauteur du risque non couvert.

NOTE 2 : DONNEES OPERATIONNELLES

2.1 Stocks et en-cours

Les stocks sont constitués d'implants et d'instruments (ancillaires) fabriqués en sous-traitance. Les produits finis entrés en stocks sont valorisés sur la base du prix réel d'achat, incluant les frais d'approche et hors frais de commercialisation. Les sorties de stocks sont valorisées sur la base du premier article entré, premier article sorti, ou méthode dite FIFO.

Une dépréciation est constatée dès lors que la valeur probable de réalisation du stock est inférieure à sa valeur comptable.

Les stocks en valeurs brutes et nettes se répartissent comme suit :

En euros	31.12.2021			31.12.2020		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Implants	1 139 769	(105 062)	1 034 707	1 260 172	-	1 260 172
Instruments	541 329	-	541 329	517 304	-	517 304
Autres	3 555	-	3 555	45 952	-	45 952
Total	1 684 653	(105 062)	1 579 591	1 823 428	-	1 823 428

L'exercice 2020 avait enregistré une forte augmentation des stocks liée au lancement commercial du système d'arthrodèse postérieure KHEIRON et la constitution des kits d'implants mis à disposition des hôpitaux. En 2021 la Société a optimisé la gestion de ses stocks et géré de manière rationnelle la disponibilité des références proposées pour tenir compte de l'évolution de la demande.

Avec un historique de consommations plus détaillées tenant compte d'une année supplémentaire de données commerciales, la Société a pris en compte le risque d'obsolescence des implants, principalement pour les tailles dites extrêmes, dont la consommation dans les kits mis à disposition des établissements de santé est faible, en comptabilisant sur l'exercice une provision pour dépréciation des stocks de 0,1 million d'euros.

2.2 Créances clients, autres créances et charges constatées d'avance

Les créances clients et autres créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée. La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction de ce risque.

La Société n'a pas recours au factoring permettant de mobiliser plus rapidement l'encaissement des créances clients.

Les créances clients, autres créances et charges constatées d'avance s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2021			31.12.2020		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Créances clients	382 495	-	382 495	222 688	-	222 688
Créances fiscales	896 125	-	896 125	616 750	-	616 750
Autres créances	749	-	749	149	-	149
Avances et acomptes fournisseurs	25 838	-	25 838	16 806	-	16 806
Autres créances	922 712	-	922 712	633 705	-	633 705
Charges constatées d'avance	531 290	-	531 290	74 124	-	74 124
Total actifs	1 836 497	-	1 836 497	930 517	-	930 517

L'augmentation des créances s'explique par la hausse du chiffre d'affaires sur le dernier trimestre 2021 comparativement à la même période en 2020.

Les créances clients dont l'espérance de recouvrement serait fortement improbable feraient l'objet d'une provision pour dépréciation pour leur montant total hors TVA. Cette situation est sans objet au 31 décembre 2021.

Les créances fiscales comprennent le crédit d'impôt recherche au titre des exercices 2018 à 2021 (0,8 million d'euros au total), et des crédits de TVA à récupérer. Le crédit d'impôt recherche de l'exercice 2017 a été encaissé au cours du 1^{er} trimestre 2021, celui relatif à l'exercice 2018 devrait être remboursé au cours du 1^{er} semestre 2022.

Les créances de crédit impôt recherche concernant les exercices 2019 et 2020 ont été préfinancées à hauteur de 374 Keuros (encaissement en août 2021) sur un montant total de 452 Keuros – voir 6.1.2 (mobilisation de créances). La différence correspond à la retenue de garantie pratiquée par l'organisme financeur. Elle sera versée à la Société lorsque l'organisme aura lui-même été crédité par l'Administration fiscale de la totalité du montant des créances à l'issue de la période de remboursement, soit en 2023 pour la créance 2019 et en 2024 pour la créance 2020. Le coût de financement s'élève à 1,3 % et les intérêts ont été précomptés lors de la mise en place de la mobilisation. Une commission de service forfaitaire de 0,5 % a également été prélevée sur la totalité des créances préfinancées.

Les charges constatées d'avance augmentent de façon significative par rapport à l'exercice précédent sous l'effet de la comptabilisation des frais engagés dans le cadre du projet d'introduction en bourse et qui à l'issue de celle-ci seront imputés contre la prime d'émission enregistrée dans le cadre de l'augmentation de capital.

Les échéances des créances se ventilent comme suit :

En euros	31.12.2021	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Autres immobilisations financières	73 513	-	73 513
Créances clients	382 495	382 495	-
Créances fiscales	896 125	135 662	760 463
Autres créances	749	749	-
Avances et acomptes fournisseurs	25 838	25 838	-
Charges constatées d'avance	531 290	531 290	-
Total	1 910 010	1 076 034	833 976

Il n'y a pas de produits à recevoir inclus dans les différents postes d'actif circulant.

2.3 Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs et les autres dettes s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2021	31.12.2020
Dettes fournisseurs	559 469	423 416
Dettes sociales	447 686	325 891
Dettes fiscales	41 843	48 806
Autres dettes	8 194	8 144
Total autres dettes	497 723	382 841
Produits constatés d'avance	29 281	27 597
Total dettes	1 086 473	833 854
<i>dont part à moins d'un an</i>	<i>1 086 473</i>	<i>833 854</i>

La variation des dettes fournisseurs est directement rattachée à la progression du chiffre d'affaires sur l'exercice et la hausse des volumes d'achat en sous-traitance.

Les dettes sociales augmentent suite aux embauches réalisées sur l'exercice (voir tableau sur les effectifs).

Les produits constatés d'avance sont constitués des abonnements à la base de données KEOPS et qui concernent des périodes postérieures à la clôture de l'exercice.

Les charges à payer incluses dans les différents postes du passif se décomposent comme suit :

En euros	31.12.2021	31.12.2020
Dettes financières	8 090	6 800
Dettes fournisseurs	342 543	95 597
Dettes sociales	328 491	222 962
Dettes fiscales	21 524	24 881
Autres dettes	3 077	7 618
Total	703 725	357 858

2.4 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date du transfert de propriété, c'est-à-dire après l'expédition des produits en ex-works lorsque les implants et instruments sont vendus à des distributeurs. Lorsque la Société livre directement les établissements de santé, les implants et instruments sont mis en dépôt. Ils ne sont donc pas facturés au moment de la livraison et restent comptabilisés dans les actifs. Seuls les implants ayant fait l'objet d'une pose et/ou éventuellement les instruments perdus ou cassés sont par la suite facturés.

Le chiffre d'affaires se répartit comme suit :

En euros	31.12.2021			31.12.2020		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Ventes de marchandises	1 250 632	772 227	2 022 859	721 358	378 813	1 100 171
Prestations de services	41 900	65 237	107 137	64 069	68 304	132 273
Total chiffre d'affaires	1 292 532	837 464	2 129 996	785 427	447 117	1 232 544

Les ventes de marchandises sont constituées des facturations d'implants aux hôpitaux et cliniques en France, et d'implants et d'ancillaires aux distributeurs à l'étranger. Voir les commentaires sur l'évolution du chiffre d'affaires dans la rubrique « résultats et performances ».

Les prestations de services sont constituées essentiellement des redevances perçues des centres hospitaliers pour l'utilisation du logiciel KEOPS de planification et de suivi chirurgical des patients.

2.5 Production immobilisée

La production immobilisée comprend l'activation des frais de R&D et des dépenses de brevets et traduit les efforts soutenus de la Société en matière d'innovation.

2.6 Reprises sur provisions et transfert de charges

Ce poste est majoritairement constitué de transferts de charges liés à la prise en charge partielle en début d'année 2021 du loyer du siège de la Société par son actionnaire, et la mise à disposition de personnel ayant effectué au cours de l'exercice des prestations pour le compte du Groupe Otsuka.

2.7 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant émane des activités dans lesquelles la Société est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales, incluant les cessions et les mises au rebut d'instruments et de matériels.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels ne se rapportant pas à l'activité opérationnelle, et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

2.8 Incidences des variations de change sur le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation

Les variations de change sont sans effet sur la comparabilité des états financiers des exercices 2021 et 2020, la Société réalisant une large partie de son chiffre d'affaires en France et facturant ses distributeurs et clients à l'étranger majoritairement en euros.

NOTE 3 : CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

3.1 Effectif

L'effectif par collègue se répartit comme suit :

	31.12.2021			31.12.2020		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres et ingénieurs	12	12	24	12	10	22
Employés et techniciens	3	5	8	2	3	5
Total	15	17	32	14	13	27

L'effectif comprend 30 personnes sous contrats à durée indéterminée et 2 personnes sous contrats à durée déterminée. L'effectif moyen sur l'exercice 2021 s'est élevé à 31 personnes.

3.2 Régime de retraites et avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes à cotisations définies (régimes de retraites légales et complémentaires) se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leurs sont dus. De par leur nature, les régimes à cotisations définies ne donnent pas lieu à comptabilisation de provisions, les cotisations étant enregistrées lorsqu'elles sont dues.

La couverture des indemnités de fin de carrière telles que prévue par la convention collective dont dépend SMAIO (Industries de la Métallurgie) ne fait pas l'objet de versement à une compagnie d'assurance ou de provision. L'engagement correspondant est cependant évalué sur une base annuelle à partir des caractéristiques suivantes :

- âge de départ à la retraite : 65 ans ou âge auquel le salarié obtient le nombre de trimestres nécessaires pour liquider sa rente sécurité sociale sans abattement,
- taux de charges sociales : ajusté en fonction du statut du salarié et de la société. En moyenne, les taux sont de 43,6 % pour les cadres et 36,4 % pour les non-cadres ;
- taux de revalorisation des salaires : 2 % ;
- mode de départ : à l'initiative du salarié ;
- table de mortalité : TV 88/90 par sexe ;
- mobilité annuelle : en fonction du collègue (cadres et non cadres) et en fonction de l'âge, faible pour les cadres, avec un taux de rotation quasi nul au-delà de 55 ans, et moyen pour les non cadres avec un taux de rotation quasi nul au-delà de 60 ans ;

- taux d'actualisation : 0,98 % (inflation comprise), basé, à la date de l'évaluation, sur les taux des obligations à long terme du secteur privé de grande qualité en euros (Corporate bonds AA10+) pour une durée équivalente à celle des engagements, en application de la recommandation de l'ANC.

La couverture des indemnités de fin de carrière ne fait pas l'objet de provision dans les comptes de SMAIO. Les droits acquis ont été évalués pour la première fois au 31 décembre 2021 et s'élèvent à 84 833 euros.

Les cadres dirigeants ne bénéficient pas de régime de retraite supplémentaire.

3.3 Médaille du travail

Les engagements au titre des médailles de travail ne font pas l'objet de provision, la convention collective applicable ne prévoyant pas de disposition particulière en la matière.

3.4 Paiements fondés sur des actions

Aucun salarié et/ou dirigeants de la Société n'a reçu de rémunération en instruments de capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions.

3.5 Compte Personnel de Formation (CPF)

Seules les dépenses de formation effectivement engagées suite à une décision mutuelle entre le salarié et la Société sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice. Une dotation aux provisions est enregistrée uniquement dans les deux cas suivants :

- désaccord persistant sur deux exercices successifs entre le salarié et la Société, si le salarié demande à bénéficier d'un congé individuel de formation auprès du Fongecif ;
- démission ou licenciement du salarié si celui-ci demande à bénéficier de son droit individuel à la formation avant la fin de sa période de préavis.

La contribution annuelle de la Société au titre du CPF (0,2% de la masse salariale) est versée aux Opérateurs de Compétences Agréés (OPCO) qui assurent par conséquent le financement des futures formations réalisées dans ce cadre.

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

4.1 Test de dépréciation effectué sur les actifs amortissables

Lorsque des évènements ou des situations nouvelles sont susceptibles de constituer un indice de perte de valeur affectant les actifs corporels et incorporels, un test consistant à comparer la valeur comptable à la valeur actuelle, déterminée comme étant la plus élevée de la valeur d'usage et de la valeur vénale, est réalisé. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur comptable à la valeur actuelle si cette dernière est inférieure.

4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les frais de développement, les brevets et les licences. Les frais de développement lorsqu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciales, sont inscrits à l'actif et sont amortis sur 5 ans. Les frais activés reposent sur un suivi analytique précis permettant une ventilation des coûts engagés par type et par projet. Les brevets et licences sont amortis sur 1 à 5 ans en fonction de leur durée d'utilisation.

4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût historique. Le coût d'une immobilisation corporelle est constitué :

- de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables ;
- des frais directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;
- des remises et rabais commerciaux déduits dans le calcul du prix d'achat.

Les immobilisations corporelles sont décomposées si leurs composantes ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages à la Société selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différenciés.

Les dépenses ultérieures sur immobilisations sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, sauf celles engagées pour prolonger la durée de vie du bien.

Les ancillaires faisant partie des kits mis à disposition des établissements de santé clients sont immobilisés jusqu'à leur retour ou leur remplacement pour cause de casse, de perte ou d'obsolescence.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation selon la méthode exposée dans la note 4.1.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilité estimée des immobilisations :

- installations techniques et matériels : de 3 à 12 ans ;
- matériels de démonstration : 3 ans ;
- kits d'instruments : 5 ans ;
- matériel de bureau et informatique, et mobilier : de 3 à 4 ans ;
- installations générales et agencements : 8 ans ;

4.4 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût historique d'acquisition.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire, établie en fonction des critères suivants, est inférieure à la valeur d'inscription à l'actif :

- valeur d'usage déterminée en fonction de l'actif net réévalué de la filiale et de ses perspectives de rentabilité ;
- valeur par référence à des transactions récentes intervenues sur des sociétés du même secteur ;
- valeur par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés générés par la filiale.

Une dépréciation n'est toutefois comptabilisée que lorsque la filiale a atteint un rythme d'exploitation normal suivant sa phase de lancement s'il s'agit d'une création, ou lorsque la phase d'intégration est achevée s'il s'agit d'une acquisition.

Le périmètre des filiales et leurs pourcentages de contrôle sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Siège social	Pourcentage de contrôle
SYLORUS ROBOTICS	Saint Priest, FR	100 %

SYLORUS ROBOTICS a été apportée à SMAIO le 30 juin 2021 par SYLORUS SCIENTIFIC en échange de 75,1 % du capital de la Société.

4.5 Variation des immobilisations et amortissements au cours de l'exercice 2021

La variation des immobilisations se présente comme suit :

Valeurs brutes – En euros	31.12.2020	Acquisitions	Cessions	31.12.2021
Frais de développement	3 299 353	735 836	(1 289)	4 033 900
Brevets et droits similaires	88 015	-	-	88 015
Immobilisations incorporelles	3 387 368	735 836	(1 289)	4 121 915
Installations techniques et matériels	349 337	15 202	-	364 539
Matériels de démonstration	-	100 257	-	100 257
Kits d'instruments	525 103	395 904	(5 955)	915 052
Matériel informatique et de bureau	56 013	16 194	-	72 207
Autres immobilisations	11 687	5 315	-	17 002
Immobilisations corporelles	942 140	532 872	(5 955)	1 469 057
Dépôts et cautionnements	68 241	5 272	-	73 513
Titres de participation	-	519 500	-	519 500
Immobilisations financières	68 241	524 772	-	593 013
Total valeurs brutes	4 397 749	1 793 480	(7 244)	6 183 985
Amortissements – En euros	31.12.2020	Dotations	Reprises	31.12.2021
Frais de recherche & développement	829 721	736 547	(269)	1 565 999
Brevets et droits similaires	40 161	12 492	-	52 653
Immobilisations incorporelles	869 882	749 039	(269)	1 618 652
Installations techniques et matériels	15 109	37 983	-	53 092
Matériels de démonstration	-	21 092	-	21 092
Kits d'instruments	19 664	158 917	(706)	177 875
Matériel informatique et de bureau	29 877	16 853	-	46 730
Autres immobilisations	2 291	2 594	-	4 885
Immobilisations corporelles	66 941	237 439	(706)	303 674
Immobilisations financières	-	-	-	-
Total amortissements	936 823	986 478	(975)	1 922 326
Valeurs nettes – En euros	31.12.2020	Augmentations	Diminutions	31.12.2021
Immobilisations incorporelles	2 517 486	(13 203)	(1 020)	2 503 263
Immobilisations corporelles	875 199	295 433	(5 249)	1 165 383
Immobilisations financières	68 241	524 772	-	593 013
Total valeurs nettes	3 460 926	807 002	(6 269)	4 261 659

Les principales variations des postes d'immobilisations s'analysent comme suit :

1/ L'activité en matière de recherche et développement est structurellement importante et constitue un facteur de différenciation clef pour la Société. Les principaux frais engagés sur l'exercice 2021 portent sur le développement du système KHEIRON et les extensions de gamme. Le montant des frais de développement ainsi capitalisés au titre de l'exercice 2021 s'élève à 735 836 euros contre 824 310 euros en 2020.

2/ Le matériel de démonstration constaté lors de l'exercice précédent en stocks a été reclassé en immobilisations corporelles. Il correspond à des articles spécifiquement marqués et identifiés qui ne peuvent faire l'objet de vente et qui sont utilisés par les services commerciaux et marketing lors de sessions de formation ou de présentation de produits à l'occasion de salons professionnels. Le matériel de démonstration est amorti sur une durée de 3 ans.

3/ Pour la réalisation des chirurgies, la Société met à disposition de ses clients des kits composés d'instruments et d'implants. Ces matériels sont consignés dans les établissements de santé ou disponibles sous forme de prêts. Les instruments sont comptabilisés en immobilisations corporelles et amortis sur une durée de 5 ans. Le développement de l'activité conduit la Société à augmenter le nombre de kits d'instruments en dépôts et utilisés par ses clients, principalement en France et dans les pays où la Société a recours à des agents.

4/ Les immobilisations financières sont constituées des titres de participation et des dépôts et cautionnements versés. A la suite de l'opération d'apport d'actifs intervenue le 30 juin 2021, la Société détient désormais 100 % des titres de la société SYLORUS ROBOTICS valorisés pour 519 500 euros.

4.6 Contrats de location

4.6.1 Locations financement

Aucune immobilisation n'a été acquise par voie de location financement ou conférant une option de racheter l'équipement à l'échéance du contrat.

4.6.2 Locations simples

Certains équipements (matériels informatiques, logiciels, flotte de véhicules) font l'objet de contrats de location sur des périodes de 3 à 5 ans.

Les locations simples concernent principalement le loyer annuel de 110 860 euros hors taxe du siège social à Saint-Priest selon un bail de 10 ans contracté le 01 avril 2020, ainsi que depuis le 2^{ème} semestre 2021 la prise à bail d'une surface additionnelle dédiée aux activités robotiques de la Société pour un loyer annuel de 23 400 euros hors taxe après une franchise de 10 mois. Le bail des bureaux du centre médico-chirurgical des Massues à Lyon a été dénoncé lors du 2^{ème} semestre 2021.

Les engagements de location simple se résument comme suit :

En euros	31.12.2021	31.12.2020
A un an au plus	166 200	182 436
Entre 1 et 5 ans	569 519	614 743
Entre 5 ans et 10 ans	509 325	604 330
Total	1 245 043	1 401 503

Les baux peuvent être dénoncés à l'issue d'une première période de location de 3 ans en respectant un préavis de 6 mois.

NOTE 5 : PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

5.1 Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un élément passé, existant indépendamment d'actions futures, vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour la Société un décaissement probable sans contrepartie dont le montant peut être évalué de façon fiable.

5.2 Passifs éventuels

Un passif éventuel représente :

- une obligation potentielle résultant d'un évènement passé dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un évènement incertain qui n'est pas sous le contrôle de la Société ;
- une obligation actuelle résultant d'un évènement passé pour lequel soit le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable ou soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

La Société n'a pas connaissance de passif éventuel matériel au 31 décembre 2021.

NOTE 6 : FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

6.1 Endettement financier net

L'endettement financier net comprend l'ensemble des dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires, sous déduction de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Au 31 décembre 2021, l'endettement financier net de la Société s'analyse comme suit :

En euros	31.12.2021	31.12.2020
Dettes financières long terme	-	-
Crédits court terme et banques	7 781 939	6 056 800
Endettement financier brut	7 781 939	6 056 800
Disponibilités	(573 804)	(240 092)
Endettement financier net	7 208 135	5 816 708

6.1.1 Analyse des dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Au 31 décembre 2021, l'ensemble des dettes financières à court terme est contracté en euros, à taux fixe et se ventile comme suit :

En euros	31.12.2021	31.12.2020
Emprunt KiSCO Co Ltd	7 400 000	6 050 000
Mobilisation de créances	373 849	-
Intérêts courus sur emprunts	7 498	6 390
Intérêts courus à payer	592	410
Crédit court terme et banques	7 781 939	6 056 800

6.1.2 Évolution des dettes financières

L'évolution des dettes financières s'analyse comme suit :

En euros	31.12.2020	Emissions	Remboursements	31.12.2021
Emprunt KiSCO Co Ltd	6 050 000	3 750 000	(2 400 000)	7 400 000
Mobilisation de créances	-	373 849	-	373 849
Intérêts courus sur emprunts	6 390	7 498	(6 390)	7 498
Intérêts courus à payer	410	592	(410)	592
Total	6 056 800	4 131 939	(2 406 800)	7 781 939

Les mobilisations de créances sont relatives au préfinancement des créances de Crédit Impôt Recherche des exercices 2020 et 2019 réalisé auprès d'un établissement financier, sous déduction de retenues de garanties. Les intérêts relatif à ce préfinancement ont été directement précomptés lors de la mise en place des contrats.

6.1.3 Analyse de la trésorerie et des disponibilités

Les disponibilités comprennent les liquidités ainsi qu'éventuellement les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur dans le temps présente un risque de variation négligeable.

La trésorerie évolue comme suit :

En euros	31.12.2021	31.12.2020
Disponibilités	573 804	240 092
Trésorerie et équivalents	573 804	240 092

Le tableau de trésorerie établi sur la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 met en évidence l'utilisation de la trésorerie sur l'exercice.

6.1.4 Taux moyen de la dette

Le taux moyen de la dette au 31 décembre 2021 correspond à la rémunération de l'emprunt contracté auprès de KiSCO Co Ltd, et s'élève à 0,44 %. Les intérêts relatifs à la mobilisation des créances de Crédit Impôt Recherche des exercices 2020 et 2019 ont été précomptés par l'organisme de financement sur la base d'un taux d'intérêt annuel de 1,3 %.

6.1.5 Instruments financiers de couverture

L'essentiel des approvisionnements de la Société et des ventes de dispositifs médicaux aux distributeurs étrangers est réalisé en euros.

Au 31 décembre 2021, aucune opération de couverture n'était en place.

6.2 Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

En euros	31.12.2021	31.12.2020
Intérêts sur emprunts et dettes financières	(40 714)	(16 099)
Résultat financier	(40 714)	(8 644)

La hausse de la charge d'intérêts par rapport à l'exercice précédent s'explique par l'augmentation du compte courant accordé par le groupe Otsuka pour financer l'activité et les intérêts constatés sur le préfinancement des créances de Crédit Impôt Recherche des exercices 2020 et 2019.

6.3 Engagements hors bilan

La Société a reçu et donné l'engagement ci-dessous :

- garantie à première demande jusqu'à concurrence de 54 000 euros donnée par KiSCO Co Ltd pour le compte de sa filiale SMAIO SAS envers Cofiparc – Arval Partners pour la location d'un véhicule

- garantie à première demande jusqu'à concurrence de 60 891 Euros donnée par SMAIO SAS à Cofiparc – Arval Partners pour la location d'un véhicule

NOTE 7 : IMPOTS SUR LES RESULTATS

L'évolution de la charge d'impôt s'établit comme suit :

En euros	31.12.2021	31.12.2020
Crédit impôt recherche	(297 259)	(260 098)
Crédit d'impôt famille	(11 244)	(8 543)
Charge / (produit) d'impôt	(308 503)	(227 551)

Le montant des produits et charges non déductibles temporairement s'établit à 27 975 euros (charges) au 31 décembre 2021 contre 14 678 euros (charges) au 31 décembre 2020.

Les pertes fiscales reportables cumulées de SMAIO s'élèvent à 8 624 833 euros au 31 décembre 2021.

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

8.1 Evolution du Capital

Le capital social est composé au 31 décembre 2021 de 3 614 456 actions d'une valeur nominale de 0,19 euros chacune, pour un montant total de 686 747 euros. Deux opérations significatives sont intervenues sur le capital de la Société au cours de l'exercice 2021, résumées ci-dessous :

- le 7 juin 2021

Les capitaux propres ayant été entamés en raison de pertes successives, il s'est avéré nécessaire de les reconstituer pour des raisons légales et économiques, par une opération dite du "coup d'accordéon", qui s'est matérialisée par :

1. Une réduction dans un premier temps de la valeur nominale des actions en la portant de 7,39 euros à 1 euro
2. Une augmentation du capital social de 2 400 000 euros, par souscription en numéraire de 2,4 millions par KiSCO Co, Ltd afin de porter le capital social à un niveau suffisant pour apurer les pertes cumulées au 31 décembre 2020 et celles estimées sur le 1^{er} semestre 2021
3. Une réduction de capital de 5 175 340 euros imputée à concurrence de 3 484 610 euros sur le compte « report à nouveau » et à concurrence de 1 690 730 euros sur un compte de réserve indisponible intitulé « réserve spéciale provenant de la réduction du capital social »

A l'issue de cette première opération, le capital social ressort ainsi à 225 000 euros.

- le 30 juin 2021

La société SYLORUS SCIENTIFIC, associé unique de la société SYLORUS ROBOTICS ayant développé un prototype de robot actif de chirurgie de la colonne vertébrale, a apporté en pleine propriété à la société SMAIO l'intégralité des 1 000 actions qu'elle détenait dans le capital de la société SYLORUS ROBOTICS.

L'apport intervenant entre entités sous contrôle distinct, SYLORUS ROBOTICS étant détenue par SYLORUS SCIENTIFIC d'une part, et SMAIO étant détenue par KISCO Co, Ltd d'autre part, et étant réalisé à l'envers dès lors qu'il a entraîné une prise de contrôle de la société SMAIO par la société SYLORUS SCIENTIFIC, les titres apportés ont été évalués à leur valeur nette comptable telle qu'elle figurait dans les comptes de SYLORUS SCIENTIFIC au 31 décembre 2020, soit pour 519 500 euros. Cette évaluation a fait l'objet d'un rapport du commissaire aux apports, le cabinet Implid Audit, désigné à cette occasion.

Le rapport d'échange entre les sociétés SYLORUS SCIENTIFIC et SMAIO a été déterminé à partir des valeurs réelles des sociétés SYLORUS ROBOTICS et SMAIO et du poids relatif induit entre les deux sociétés, sur la base de travaux de valorisation réalisés par le cabinet Advolis Orfis, expert reconnu en matière d'évaluation d'entreprises et d'actifs et qui ont permis de déterminer un rapport d'échange de 678 614 actions de SMAIO pour 1 000 titres SYLORUS ROBOTICS apportés par SYLORUS SCIENTIFIC. En contrepartie de l'apport, SYLORUS SCIENTIFIC a donc reçu 678 614 actions ordinaires nouvelles de SMAIO. Afin d'éviter l'enregistrement d'une prime négative d'apport, la valeur nominale des titres émis en rémunération de l'apport étant supérieure à la valeur de retranscription de l'apport dans les comptes de SMAIO, la Société, préalablement à la réalisation de l'apport, a procédé à une réduction de capital social de 54 000 euros par voie de diminution de la valeur nominale de ses actions de 0,24 euro pour être ainsi ramenée de 1 euro par action à 0,76 euro par action. Le capital social a été ainsi réduit de 225 000 à 171 000 euros.

SMAIO a en conséquence par suite procédé à une augmentation de son capital social de 515 746,64 euros en rémunération de l'apport, par la création et l'émission de 678 614 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,76 euro chacune, émises avec une prime d'apport d'un montant global de 3 753,36 euros sur laquelle ont été imputés des frais liés à l'opération.

A l'issue de cette deuxième opération, le capital social ressort ainsi à 686 747 euros.

Par ailleurs en octobre 2021, en prévision de la future introduction en bourse de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, et afin de favoriser la liquidité future du titre SMAIO, la valeur nominale de l'action a été divisée par 4 passant ainsi de 0,76 euros à 0,19 euros et le nombre d'actions composant le capital de la Société a augmenté de 903 614 actions à 3 614 456 actions.

8.2 Variation des capitaux propres

Les variations des capitaux propres sur l'exercice s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2020	Augmentation	Diminution	31.12.2021
Capital social	3 000 340	2 915 747	(5 229 340)	686 747
Réserve légale	4 818	-	-	4 818
Réserves Spéciale	-	1 690 730	54 000	1 744 730
Autres réserves	41 581	-	-	41 581
Prime d'apport	-	3 753	(3 753)	-
Report à nouveau	(1260 157)	(2 224 453)	3 484 610	-
Résultat de l'exercice 2021	-	-	(3 096 768)	(3 096 768)
Résultat de l'exercice 2020	(2 224 453)	2 224 453	-	-
Capitaux propres	(437 871)	4 610 230	(3 294 594)	(618 892)

L'augmentation de capital réalisée à l'issue de l'introduction en bourse de la Société le 5 avril 2022 sur le marché Euronext Growth Paris d'Euronext a permis de reconstituer les capitaux propres négatifs à la clôture de l'exercice.

8.3 Dividendes payés au cours de l'exercice

Néant

8.4 Emission, rachat et remboursement de titres d'emprunt

Voir point 8.2 ci-dessus.

NOTE 9 : AUTRES INFORMATIONS

9.1 Intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital de la Société

Au 31 décembre 2021, 75,1 % du capital de la Société est détenu par SYLORUS SCIENTIFIC dont Philippe Roussouly, Président de SMAIO, détient lui-même 80 % du capital.

9.2 Informations relatives aux parties liées

Les montants facturés par KiSCO Co, Ltd à SMAIO au cours des deux derniers exercices s'analysent comme suit :

En euros	Montant HT facturé en 2021	Montant HT facturé en 2020
Intérêts financiers	28 792	16 099
Loyers et charges diverses	7 356	38 620
Total	36 148	54 719

9.3 Évènements postérieurs à la clôture

9.3.1 Retrait du Groupe Otsuka

Le 1er février 2022, le groupe Otsuka a annoncé l'arrêt de ses activités dans la colonne vertébrale et la traumatologie et la vente des actifs de la société KiSCO Co Ltd au groupe japonais Teijin Nakashima Medical Co Ltd, ainsi que :

- le transfert pour 1 euro de sa participation de 24,9 % détenue par KiSCO Co Ltd dans SMAIO à Mr Jean-Charles Roussouly, Directeur des Opérations de la Société,

- le transfert également pour 1 euro du compte courant de 7,4 millions d'euros détenu par la société KiSCO Ltd sur la Société, à la société SYLORUS SCIENTIFIC, société-mère de SMAIO.

Suite aux annonces du groupe Otsuka et le transfert du compte courant de KiSCO Ltd pour 1 euro, la société SYLORUS SCIENTIFIC a elle-même décidé d'abandonner ce compte courant de 7,4 millions d'euros de valeur nominale au profit de sa filiale, la société SMAIO, la désendettant ainsi totalement.

9.3.2 Introduction en bourse de la Société

Le 23 mars 2022, la Société a annoncé le lancement de de son introduction en bourse en vue de l'admission aux négociations de ses actions sur le système multilatéral de négociations Euronext Growth® Paris dans le cadre d'une offre globale à prix ferme de 5,54 euros par action.

Le 1^{er} avril 2022, la Société a indiqué que 1.614.195 actions ordinaires ont été allouées dans le cadre cette offre, représentant un montant de 8,94 millions d'euros, comme suit :

- 1.377.993 actions ordinaires allouées à des investisseurs institutionnels français et étrangers (représentant environ 7,6 millions d'euros, soit 85,37% du nombre total des actions ordinaires allouées), dans une cadre d'un placement global

- 236.202 actions ordinaires nouvelles allouées au public (représentant environ 1,3 million d'euros, soit 14,63% du nombre total des actions ordinaires allouées) dans le cadre d'une offre spécifiquement dédiée au public

Sur la base d'un prix par action de 5,54 euros, la capitalisation boursière de SMAIO s'élève à environ 29 millions d'euros à l'issue de l'augmentation de capital.

Le règlement-livraison de l'offre à prix ferme et du placement global est intervenu le 5 avril 2022 et les actions admises à la négociation sur le marché Euronext Growth® Paris sur une ligne de cotation intitulée « SMAIO » (Code ISIN : FR0014005180 et mnémonique : ALSMA) à compter du 6 avril 2022.

SMAIO a reçu des engagements de souscription de la part de nouveaux investisseurs pour un montant total de 6,50 millions d'euros (soit 73% du montant de l'offre), dont environ 4,5 millions d'euros de NuVasive, groupe américain leader mondial dans les innovations technologiques de la colonne vertébrale, 2 millions d'euros de NextStage AM et 0,3 millions d'euros de SYLORUS SCIENTIFIC, portant le total des engagements de souscription reçus par la Société à hauteur de 6,8 millions d'euros, soit 76% du montant de l'offre.

Le montant du produit brut de l'émission des 1.614.195 actions nouvelles est d'environ 9 millions d'euros et le produit net est d'environ 8 millions d'euros, alloué de la manière suivante :

- environ 38% au développement d'une version personnalisée pour NuVasive de la plateforme logicielle i-plan (incluant les logiciels KEOPS, Balance Analyzer 3D, et SPIDER Plan et les services associés) dénommée « NuVasive Planning Solution », destinée à s'interfacer à la plateforme de technologies intégrées Pulse®, et la montée en puissance en parallèle des services d'analyses d'images ;
- environ 45% au développement commercial de la Société sur différents marchés (Europe, Australie, États-Unis), afin notamment de promouvoir les ventes du système KHEIRON et des implants sur mesure de la Société auprès de chirurgiens ciblés grâce à un réseau d'agents et/ou de distributeurs qui serait progressivement étoffé, au besoin en fonds de roulement qui l'accompagne, et à l'ajout d'une fonction de poly-axialité aux vis du système KHEIRON pour le rendre plus adapté aux besoins du marché américain ;
- environ 17% au développement de la technologie brevetée des guides et des trackers morpho-adaptés en démontrant son apport décisif pour la robotique active par la mise à disposition d'un kit de visée pédiculaire précise, interfaçable avec n'importe quel robot passif présent sur le marché pour le rendre actif.

A l'issue de l'introduction en bourse et de la réalisation de l'augmentation de capital, le capital social de la Société se décompose de la façon suivante :

Actionnaires	Répartition du capital et des droits de vote avant l'introduction en bourse		Répartition du capital et des droits de vote après l'introduction en bourse	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
SYLORUS SCIENTIFIC SA *	2 714 456	75,10%	2 768 607	52,95%
Jean-Charles Roussouly	900 000	24,90%	900 000	17,21%
NuVasive	-	-	813 014	15,55%
NextStage AM	-	-	361 010	6,90%
Flottant	-	-	386 020	7,38%
TOTAL	3 614 456	100,00%	5 228 651	100,00%

* La société SYLORUS SCIENTIFIC SA est détenue à hauteur de 80,00% par Monsieur Philippe Roussouly, Président-Directeur-Général de SMAIO

Les actionnaires détenant moins de 5% du capital et des droits de vote de la Société représenteront environ 7,38 % du capital social à la date de première négociation des actions de la Société.

9.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes de la Société relatifs à l'exercice 2021 et figurant au compte de résultat sont les suivants :

	Deloitte	
	2021	2020
Montants HT en euros		
Audit		
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels	15 000	14 280
Services autres que la certification des comptes	4 000	-
Total honoraires	19 000	14 280

9.5 Liste des filiales et participations

Les montants ci-dessous sont exprimés en euros.

Sociétés	Total des capitaux propres	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes versés à la société mère
			Brute	Nette					
SYLORUS SCIENTIFIC	(75 706)	100 %	519 500	519 500	-	-	(279)	-	-
							222)	-	-
									564 580
									-

Certificate Of Completion

Envelope Id: 7DF00273BD084A6D805194630240CDB2	Status: Completed
Subject: Veuillez signer avec DocuSign : 27 04 22 - RCA SMAIO.pdf	
Source Envelope:	
Document Pages: 35	Signatures: 2
Certificate Pages: 2	Initials: 0
AutoNav: Enabled	Envelope Originator: Sandrine Bruno 6 place de la Pyramide Paris-la-Défense Cedex, Ile-de-France 92908
Envelopeld Stamping: Disabled	
Time Zone: (UTC+01:00) Brussels, Copenhagen, Madrid, Paris	IP Address: 163.116.163.121

Record Tracking

Status: Original 4/29/2022 11:18:47 AM	Holder: Sandrine Bruno	Location: DocuSign
---	------------------------	--------------------

Signer Events

Amaury VANOYE

Signature



Timestamp

Sent: 4/29/2022 11:22:13 AM
Viewed: 4/29/2022 2:05:39 PM
Signed: 4/29/2022 2:16:02 PM

Security Level: Email, Account Authentication (None), Digital Certificate

Signature Provider Details:

Signature Type: IDnow GmbH Video Ident for QES (Client ID: 432b0d94-c7e1-443b-8811-b0e336bb0b0a)

Signature Issuer: IDnow GmbH Video Ident for QES (Client ID: 432b0d94-c7e1-443b-8811-b0e336bb0b0a)

Correlation Identifiers:
HFK-PTNHK

Signature Adoption: Uploaded Signature Image
Using IP Address: 163.116.163.121

Signature Provider Location: <https://authentication.idnow.de/docusign/requestsignature>

Electronic Record and Signature Disclosure:
Not Offered via DocuSign

Vanessa Girardet



Sent: 4/29/2022 11:22:13 AM
Viewed: 4/29/2022 11:23:31 AM
Signed: 4/29/2022 11:27:02 AM

Security Level: Email, Account Authentication (None), Digital Certificate

Signature Provider Details:

Signature Type: IDnow GmbH Video Ident for QES (Client ID: 432b0d94-c7e1-443b-8811-b0e336bb0b0a)

Signature Issuer: IDnow GmbH Video Ident for QES (Client ID: 432b0d94-c7e1-443b-8811-b0e336bb0b0a)

Correlation Identifiers:
HEG-DXDQS

Signature Adoption: Uploaded Signature Image
Using IP Address: 163.116.163.119

Signature Provider Location: <https://authentication.idnow.de/docusign/requestsignature>

Electronic Record and Signature Disclosure:
Not Offered via DocuSign

In Person Signer Events

Signature

Timestamp

Editor Delivery Events

Status

Timestamp

Agent Delivery Events

Status

Timestamp

Intermediary Delivery Events

Status

Timestamp

Certified Delivery Events

Status

Timestamp

Carbon Copy Events	Status	Timestamp
Witness Events	Signature	Timestamp
Notary Events	Signature	Timestamp
Envelope Summary Events	Status	Timestamps
Envelope Sent	Hashed/Encrypted	4/29/2022 11:22:14 AM
Certified Delivered	Security Checked	4/29/2022 11:23:31 AM
Signing Complete	Security Checked	4/29/2022 11:27:02 AM
Completed	Security Checked	4/29/2022 2:16:03 PM
Payment Events	Status	Timestamps

SMAIO

Société Anonyme

2 place Berthe Morisot

Parc Technologique

69800 SAINT-PRIEST

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

SMAIO

Société Anonyme

2 place Berthe Morisot
Parc Technologique
69800 SAINT-PRIEST

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de la société SMAIO

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Lyon, le 29 avril 2022

Le commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS



Vanessa GIRARDET



Amaury VANOYE

Certificate Of Completion

Envelope Id: 9FFA62479AA64A0798D687FDD39DE656	Status: Completed
Subject: Veuillez signer avec DocuSign : 27 04 22 - RS SMAIO.pdf	
Source Envelope:	
Document Pages: 3	Signatures: 2
Certificate Pages: 2	Initials: 0
AutoNav: Enabled	Envelope Originator: Sandrine Bruno 6 place de la Pyramide Paris-la-Défense Cedex, Ile-de-France 92908
Envelopeld Stamping: Disabled	
Time Zone: (UTC+01:00) Brussels, Copenhagen, Madrid, Paris	IP Address: 163.116.163.121

Record Tracking

Status: Original 4/29/2022 8:38:06 AM	Holder: Sandrine Bruno	Location: DocuSign
--	------------------------	--------------------

Signer Events

Amaury VANOYE

Signature**Timestamp**

Sent: 4/29/2022 8:39:12 AM
Viewed: 4/29/2022 2:07:25 PM
Signed: 4/29/2022 2:08:22 PM

Security Level: Email, Account Authentication
(None), Digital Certificate

Signature Provider Details:

Signature Type: IDnow GmbH Video Ident for
QES (Client ID:
432b0d94-c7e1-443b-8811-b0e336bb0b0a)

Signature Issuer: IDnow GmbH Video Ident for
QES (Client ID:
432b0d94-c7e1-443b-8811-b0e336bb0b0a)

Correlation Identifiers:
YRB-PBUGE

Signature Adoption: Uploaded Signature Image
Using IP Address: 163.116.163.121

Signature Provider Location: <https://authentication.idnow.de/docusign/requestsignature>

Electronic Record and Signature Disclosure:
Not Offered via DocuSign

Vanessa Girardet



Sent: 4/29/2022 8:39:12 AM
Viewed: 4/29/2022 8:41:47 AM
Signed: 4/29/2022 8:42:51 AM

Security Level: Email, Account Authentication
(None), Digital Certificate

Signature Provider Details:

Signature Type: IDnow GmbH Video Ident for
QES (Client ID:
432b0d94-c7e1-443b-8811-b0e336bb0b0a)

Signature Issuer: IDnow GmbH Video Ident for
QES (Client ID:
432b0d94-c7e1-443b-8811-b0e336bb0b0a)

Correlation Identifiers:
LXJ-GNZQJ

Signature Adoption: Uploaded Signature Image
Using IP Address: 163.116.163.140

Signature Provider Location: <https://authentication.idnow.de/docusign/requestsignature>

Electronic Record and Signature Disclosure:
Not Offered via DocuSign

In Person Signer Events**Signature****Timestamp****Editor Delivery Events****Status****Timestamp****Agent Delivery Events****Status****Timestamp****Intermediary Delivery Events****Status****Timestamp****Certified Delivery Events****Status****Timestamp**

Carbon Copy Events	Status	Timestamp
---------------------------	---------------	------------------

Witness Events	Signature	Timestamp
-----------------------	------------------	------------------

Notary Events	Signature	Timestamp
----------------------	------------------	------------------

Envelope Summary Events	Status	Timestamps
--------------------------------	---------------	-------------------

Envelope Sent	Hashed/Encrypted	4/29/2022 8:39:12 AM
Certified Delivered	Security Checked	4/29/2022 8:41:47 AM
Signing Complete	Security Checked	4/29/2022 8:42:51 AM
Completed	Security Checked	4/29/2022 2:08:22 PM

Payment Events	Status	Timestamps
-----------------------	---------------	-------------------